

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2017**



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 20 JUIN 2017**

**du 2<sup>ème</sup> Trimestre 2017**



**ORDRE DU JOUR**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU MARDI 20 JUIN 2017**

-=-

- 1      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 2      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 3      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Adoption des statuts de la Communauté d'agglomération.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 4      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Définition de l'intérêt communautaire.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 5      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Désignation d'un représentant au sein de l'Office de Tourisme et des  
Congrès du Saint-Quentinois.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 6      **ADMINISTRATION GENERALE**    Travaux réalisés par La Commission consultative des services  
publics locaux au cours de l'année 2016.  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 7                    **FINANCES**                    Compte de gestion du budget principal de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 8                    **FINANCES**                    Compte administratif du budget principal de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 9                    **FINANCES**                    Comptes de gestion du budget principal de la Communauté de  
Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 10                   **FINANCES**                    Compte administratif du budget principal de la Communauté de  
Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
  
- 11                   **FINANCES**                    Compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*

- 12            **FINANCES**            Compte administratif du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 13            **FINANCES**            Compte de gestion du budget Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 14            **FINANCES**            Compte administratif du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 15            **FINANCES**            Compte de gestion du budget annexe Circuit / Clef des Champs de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 16            **FINANCES**            Compte administratif du budget annexe Circuit / Clef des Champs de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 17            **FINANCES**            Compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 18            **FINANCES**            Compte administratif du budget annexe Lotissement de Clastres de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon pour l'exercice 2016  
*Rapporteur : M. le Président*
- 19            **FINANCES**            Etude de faisabilité relative à la réalisation d'un équipement de récupération de chaleur issue d'ouvrages de collecte des eaux usées en vue d'alimenter la Base Urbaine de Loisirs (BUL) - Demande de subvention auprès de l'ADEME.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 20            **FINANCES**            Séjour sportif ados - Tarifs.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 21            **FINANCES**            Création de tarifs pour les activités du Parc d'Isle.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 22            **FINANCES**            Avenant n°4 convention cadre avec l'UPJV.  
*Rapporteur : M. le Président*

- 23            **FINANCES**            Base Urbaine de Loisirs – Tarifs liés à l’activité de patinage.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 24            **FINANCES**            Travaux du plan de gestion de la Somme, Sommette et affluents -  
Demandes de subventions.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 25            **FINANCES**            Plan d'actions territorial de lutte contre le gaspillage alimentaire -  
Demandes de subventions.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 26            **FINANCES**            Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) -  
Programmation 2017.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 27            **FINANCES**            Fonds Départemental de Solidarité - Approbation de l'attribution de  
subventions - Travaux de voirie à Jussy.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 28            **FINANCES**            Installation d'une nouvelle aire de remise en forme au Parc d'Isle -  
Demandes de subventions.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 29            **FINANCES**            Attribution de bourses dans le cadre du concours des jeunes talents  
du numérique et de l'innovation 2017.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 30            **SPORTS ET LOISIRS**            Rapport d'activités 2016 du délégataire de la Base Urbaine de  
Loisirs.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 31            **TRANSPORTS**            Rapports d'activités des délégataires 2016 - Transport urbain et des  
personnes à mobilité réduite.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 32            **TRANSPORTS**            Concession ayant pour objet le transport des personnes à mobilité  
réduite  
*Rapporteur : M. le Président*
- 33            **EAU ET ASSAINISSEMENT**            Périmètre d'exploitation de la station d'épuration communautaire de  
Gauchy - Conventions d'acceptation des matières de vidange, des  
graisses et des lixiviats - Fixation des tarifs.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 34            **DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE**            Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du  
Saint-Quentinois.  
*Rapporteur : M. le Président*

<b>35</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Tarification des deux espaces de coworking : le Büro Plug&Work et le Büro. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>36</b>	<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	Modification de la liste des ouvertures des commerces le dimanche accordées à titre dérogatoire pour 2017 sur le territoire de Saint-Quentin. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>37</b>	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Elaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>38</b>	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Avenants annuels à la convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement 2015 - 2020. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>39</b>	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Abondement des aides à la pierre. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>40</b>	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité Logement de l'Aisne. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>41</b>	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Création de la Conférence Intercommunale du Logement. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>42</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Contrat de ville 2017 - Investissement. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>43</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>44</b>	<b>POLITIQUE DE LA VILLE</b>	Signature du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain à Saint-Quentin (NPRU). <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>45</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>	Convention de partenariat pour une collecte écoresponsable de lunettes. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
<b>46</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>	Présentation du Bilan Territorial sur la Qualité de l'Air de l'Agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

- 47 ENVIRONNEMENT** Mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique (PVe) sur le territoire de la CASQ - Convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTAI) et demande de subventions.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 48 AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** Cession de la parcelle AB 24 à ROUVROY.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 49 PERSONNEL** Modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 50 PERSONNEL** Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 51 PERSONNEL** Modification du tableau des effectifs.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 52 PERSONNEL** Recrutement d'animateurs saisonniers en contrat d'engagement éducatif.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 53 PERSONNEL** Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 54 PERSONNEL** Détermination des ratios promus-promouvables.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 55 TRANSPORTS** Convention de délégation de compétence transport scolaire et interurbain sur le territoire de l'ex C32S.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 56 TRANSPORTS** Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 57 TOURISME** Convention portant sur la revalorisation du monument commémoratif de la Bataille de Saint-Laurent.  
*Rapporteur : M. le Président*
- 58 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.  
*Rapporteur : M. le Président*

**59**      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique.  
*Rapporteur : M. le Président*

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE -  
Election d'un secrétaire et  
d'un secrétaire auxiliaire.**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elic BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Roger LURIN.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE -  
Approbation du procès-  
verbal de la dernière  
réunion.**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Olivier TOURNAY ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
- Adoption des statuts  
de la Communauté  
d'agglomération.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VANHYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-5 et L. 5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin et de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des Communautés, les dispositions de la loi NOTRe et de l'article L. 5211-41-3 du CGCT prévoient que :

- les compétences transférées à titre obligatoire par les communes aux communautés fusionnées sont exercées par la Communauté issue de la fusion sur l'ensemble de son périmètre,

- les compétences optionnelles et facultatives ou supplémentaires des communautés fusionnées sont exercées par la communauté issue de la fusion sur les anciens périmètres pendant une période transitoire d'un an pour les compétences optionnelles et deux ans pour les compétences facultatives ou supplémentaires ;

Considérant que l'adoption des statuts suppose, outre la délibération du Conseil communautaire, l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée ; les statuts ainsi adoptés font ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral ;

Considérant les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les statuts de la Communauté d'agglomération du SAINT-QUENTINOIS tels qu'annexés à la présente délibération ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, étant entendu qu'elle sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent sur le projet de statuts tel qu'annexé.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

Jean-Claude LERTOURNE , M. Benoît LEGRAND ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39244A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



## **PROJETS DE STATUTS**

## **ARTICLE 1<sup>ER</sup> – COMPOSITION ET DENOMINATION**

En application des articles L.5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé entre les communes de :

ANNOIS	FLAVY-LE-MARTEL	MONTESCOURT-LIZEROLLES
ARTEMPS	FONSOMME	MORCOURT
AUBIGNY-AUX-KAISNES	FONTAINE-LES-CLERCS	NEUVILLE-SAINT-AMAND
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	FONTAINE-NOTRE-DAME	OLLEZY
CASTRES	GAUCHY	OMISSY
CLASTRES	GRUGIES	REMAUCOURT
CONTECOURT	HAPPENCOURT	ROUVROY
CUGNY	HARLY	SAINT-QUENTIN
DALLON	HOMBLIERES	SAINT-SIMON
DURY	JUSSY	SERAUCOURT-LE-GRAND
ESSIGNY-LE-PETIT	LESDINS	SOMMETTE-EAUCOURT
FAYET	MARCY	TUGNY-ET-PONT
FIEULAIN	MESNIL-SAINT-LAURENT	VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

### **La « Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ».**

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN et de la Communauté de communes du Canton de SAINT-SIMON en application des dispositions du III de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République.

## **ARTICLE 2 – OBJET**

La Communauté d'agglomération a pour objet notamment d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration et de la conduite d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire (article L. 5216-1 du CGCT).

Elle est dotée, au regard de cet objet, des compétences décrites à l'article 11 des présents statuts.

## **ARTICLE 3 – SIEGE**

Le siège de la Communauté d'agglomération est situé à l'adresse suivante :

46-62 boulevard Victor Hugo  
02100 SAINT-QUENTIN

Il peut être modifié par une délibération du conseil communautaire prise dans les conditions prévues par l'article L. 5211-20 du CGCT.

## **ARTICLE 4 – DUREE**

La Communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée, conformément aux dispositions de l'article L. 5216-2 du CGCT.

## **ARTICLE 5 – LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Article 5.1 Composition**

Les communes membres de la Communauté d'agglomération sont représentées au sein du conseil communautaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller municipal appelé à le remplacer est le conseiller communautaire suppléant qui peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président.

### **Article 5.2 Fonctionnement**

Le conseil communautaire se réunit et délibère au siège de la Communauté ou en tout autre lieu situé sur le territoire communautaire dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

Le président peut réunir le conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile. Il arrête l'ordre du jour.

La convocation est faite cinq jours francs au moins avant la date de la réunion.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour. En pareille hypothèse, le président en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil communautaire qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

## **ARTICLE 6 – LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

La conférence des Maires réunit l'ensemble des Maires des communes composant la Communauté d'agglomération.

La conférence des Maires est convoquée par le Président qui en arrête l'ordre du jour.

La conférence des Maires est réunie pour examiner les dossiers thématiques qui intéressent la Communauté d'agglomération. Elle peut aussi être consultée sur toute autre question.

## **ARTICLE 7 – COMMISSIONS THÉMATIQUES**

Le conseil communautaire peut décider en son sein de la création de commissions thématiques.

Les commissions sont chargées d'étudier et de préparer les dossiers qui peuvent être soumis au bureau et au conseil communautaire.

Les commissions disposent d'un pouvoir consultatif, elles peuvent entendre toute personne qualifiée propre à l'informer sur les questions qui lui sont soumises. Ces personnalités qualifiées ne sont pas membres de la commission et ne prennent pas part au vote des avis de la commission.

Chaque commission élit son Vice-Président parmi ses membres, lequel peut convoquer et présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Les avis sont rendus à la majorité des membres présents aux réunions.

#### **ARTICLE 8 – LE BUREAU**

Le conseil communautaire élit en son sein un bureau composé du président et de ses vice-présidents, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-10 du CGCT.

Le bureau, sous la direction du président, contribue à la définition des actions et des interventions de la Communauté d'agglomération.

Il est régulièrement informé des travaux et avis des diverses commissions thématiques.

A l'initiative du président, le bureau étudie, amende le cas échéant et entérine les questions dont il propose l'inscription à l'ordre du jour des réunions du conseil communautaire.

#### **ARTICLE 9 – LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs est mis en place conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10-1 du CGCT.

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

#### **ARTICLE 10 – LE PRESIDENT**

Le président a seul la police du conseil communautaire. Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre des débats.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-9 et suivants du CGCT, le président est l'organe exécutif de la Communauté d'agglomération. Il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, aux responsables de service.

Il est le chef des services de la Communauté.

Il représente en justice la Communauté d'agglomération.

## **ARTICLE 11 – COMPETENCES**

### **Article 11.1 Compétences exercées de plein droit au lieu et place des communes membres**

La Communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire existantes dont la liste est annexée aux présents statuts et à venir ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3° En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5° Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues au I bis de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

6° En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

### **Article 11.2 Compétences optionnelles**

La Communauté d'agglomération exerce en outre au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2° Assainissement.

3° Eau.

4° En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

### **Article 11.3 Compétences supplémentaires**

La Communauté d'agglomération exerce également de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1° En matière d'aménagement, en plus des compétences optionnelles et obligatoires :

Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement, correspondant à la définition de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, selon les critères cumulatifs suivants :

- superficie du projet minimale d'un hectare avec une surface de plancher de plus de 10 000 m<sup>2</sup> ;

- programme mixte proposant au moins trois des quatre critères suivants :

- . habitat ;
- . commerce ;
- . développement économique ;
- . équipements publics.

2° Gestion et entretien du lotissement de CLASTRES.

3° Gestion de la halte-garderie « Les Trot'Tinous », centre multi accueil situé sur le territoire de CLASTRES au pôle communautaire, rue du Château d'eau ;

Gestion de la halte-garderie « A petits pas », centre multi accueil situé sur le territoire d'AUBIGNY AUX KAISNES, rue d'Haubenizel ;

Relais assistantes maternelles situé sur le territoire de CLASTRES au pôle communautaire, rue du Château d'eau.

4° En matière d'accueil de loisirs sans hébergement, pendant les vacances scolaires :

Organisation d'accueil de loisirs pour des centres situés dans les communes n'organisant pas de centres de loisirs communaux.

5° En matière d'organisation de séjours avec hébergement, pendant les vacances scolaires :

Organisation annuelle d'un séjour « sport » pour mineurs de 12 à 17 ans, issus de communes n'organisant pas elles-mêmes des séjours avec hébergement.

6° En matière de gestion de la réserve naturelle des marais d'Isle (créée par décret n°81-906 du 5 octobre 1981) et de ses abords, située sur l'emprise de SAINT-QUENTIN et de ROUVROY :

La gestion du site est assurée conjointement avec l'Etat et comprend la conservation et la restauration du patrimoine naturel de la réserve.

Est ainsi pris en charge au titre de cette compétence l'ensemble des actions nécessaires à la gestion précitée, et définies dans le plan de gestion de la réserve, élaboré et mis en œuvre conformément aux articles R 332-21 et R 332-22 du code de l'environnement.

Les actions mises en œuvre consistent en :

- une connaissance et un suivi continu du patrimoine naturel par le biais d'inventaires et mises en œuvre de protocoles de suivi ;
- des interventions sur le patrimoine naturel : définition et réalisation de travaux d'ingénierie nécessaires au bon état écologique de la réserve. Cela comporte à la fois des travaux de restauration des milieux naturels et des travaux d'entretien ;
- des prestations de conseils, d'études et d'ingénierie : élaboration des documents de gestion et d'évaluation ;
- la création et l'entretien d'infrastructures d'accueil : signalétique, panneaux pédagogiques, panneaux d'information, expositions. Ces outils permettent de promouvoir la réserve dans le respect des obligations de protection du patrimoine naturel et de sécurité des personnes ;
- le management et le soutien : cela concerne le fonctionnement général de la réserve (animation et fonctionnement des équipes, gestion administrative et financière, comité consultatif...)
- les prestations d'accueil et d'animation : animation auprès des publics scolaires ou non, participation à des stands, accueil de groupes ainsi que les prestations que l'on retrouve dans le cadre du programme décliné annuellement.

7° En matière de gestion du parc d'Isle.

Le Parc d'Isle, situé sur le territoire de SAINT-QUENTIN et ROUVROY, comprend des équipements de la Communauté d'agglomération nécessaires à son fonctionnement et un important parc animalier dont elle assure le développement, la gestion, l'animation, et les visites.

Des activités de loisirs intérieures ou extérieures sont proposées sur le site : aires de pique-nique, terrains de badminton, tables de ping-pong, aires de jeux, espace de remise en forme en plein air, parcours santé, pêche, accrobranche, visites guidées en bacôves et autres animations et spectacles mis en place par la Communauté d'agglomération, selon son programme annuel ou saisonnal.

Est aussi concerné par la compétence un centre de sauvegarde et de soins de la faune sauvage.

8° En matière de valorisation et entretien des sentiers de randonnées.

Les sentiers concernés sont :

- les sentiers inscrits au PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- la ceinture verte située sur la commune de SAINT-QUENTIN, sauf ses parties constituées d'espaces verts urbains ;
- la boucle des marais d'Isle aux sources de la Somme située sur les communes de SAINT-QUENTIN, ROUVROY, MORCOURT, LESDINS, REMAUCOURT, ESSIGNY-LE-PETIT, FONSOMME ;
- deux circuits botaniques situés sur les communes de SAINT-SIMON et SERAUCOURT-LE-GRAND ;
- deux sentiers nautiques situés sur les communes de SERAUCOURT-LE-GRAND, ARTEMPS, HAPPECOURT, TUGNY-ET-PONT, SAINT-SIMON, SOMMETTE-EAUCOURT et DURY.

La compétence comprend l'entretien courant, et la mise en place et l'entretien du mobilier signalétique.

9° En matière d'urbanisme :

Gestion et instruction des diverses pièces et autorisations liées au droit des sols pour les communes dotées des documents d'urbanisme correspondants.

10° En matière d'enseignement supérieur :

Actions générales de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ;

Promotion de l'implantation de nouvelles formations afin de susciter la coopération et la recherche ;

Orientation de la démarche de l'Etat en matière d'enseignement supérieur, en particulier au niveau des contrats de plan Etat-Région ;

Réalisation d'études liées à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment relatives au schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche (SLESR) ;

Accompagnement de la vie étudiante en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des structures concernés.

11° En matière de protection civile et de gestion des risques :

Mise en œuvre d'actions dans le domaine de la prévention des risques et des menaces sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Création, financement et mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), incluant la création d'une réserve intercommunale de sécurité civile.

Soutien technique, logistique et humain aux communes membres en cas de crise sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

12° En matière de jumelages :

- valorisation des comités de jumelage ;
- prospection et ratification de nouveaux serments de jumelage au titre de la stratégie de développement des relations internationales de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, et animation des jumelages intercommunaux.

13° En matière d'emploi et d'accompagnement vers l'emploi :

Participation aux missions d'accompagnement vers l'emploi et financement du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation.

14° En matière de lutte contre les agents occasionnant des nuisances :

Démoustication.

15° En matière de vidéoprotection :

Mise en œuvre et gestion de la vidéoprotection dans le cadre des dispositions du code de la sécurité intérieure et dans la limite des compétences statutaires.

#### **Article 11.4 Autres modalités d'intervention de la Communauté d'agglomération**

La Communauté d'agglomération exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal et nécessaire de ses compétences.

Elle assure une surveillance de ses territoires d'intervention par des agents assermentés selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle procède à la nomination des gardes champêtres et gardes particuliers dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et le code de la sécurité intérieure.

La Communauté d'agglomération est titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés dans les conditions prévues par l'article L. 5216-5 du CGCT, pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Elle peut, à la demande d'une commune membre, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, réaliser des missions et prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, celles définies aux articles L. 5216-7-1, L. 5111-1, L. 5111-1-1, du CGCT.

La Communauté d'agglomération peut assurer la mission de coordonnateur de maîtrise d'ouvrage dans les conditions prévues de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée pour les opérations, travaux ou services réalisés conjointement par plusieurs maîtres d'ouvrages.

Elle peut également assurer les missions qui lui seraient confiées par un maître d'ouvrage dans les conditions prévues aux articles 3 et 5 de la loi du 17 juillet 1985 précitée.

Elle peut aussi assurer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique dans des domaines se rattachant à son objet.

Elle peut être centrale d'achat pour ses communes membres ou pour des tiers dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant à son objet.

La Communauté d'agglomération peut attribuer aux communes adhérentes et aux associations des fonds de concours - non compris à l'article L. 5216-5 VI du code général des collectivités territoriales -, pourvu que ceux-ci portent sur des thématiques culturelles sportives et de loisirs.

Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 5211-61 du CGCT, la Communauté peut adhérer à différents syndicats pour des parties distinctes de son territoire pour les compétences limitativement énumérées par les textes.

#### **ARTICLE 12 – FINANCES**

Les fonctions de receveur de la Communauté d'agglomération sont exercées par M. le Receveur du centre de finances publiques.

#### **ARTICLE 13 – BUDGET**

Le budget de la Communauté d'agglomération pourvoit aux dépenses de création, d'entretien et de gestion des œuvres ou services pour lesquels elle est constituée.

Les recettes de la Communauté sont notamment celles fixées à l'article L.5216-8 du CGCT :

- 1° Les ressources fiscales mentionnées au I et au V de l'article 1379-0 bis du code général des impôts ;
- 2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté d'agglomération ;
- 3° Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- 4° Les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
- 5° Le produit des dons et legs ;
- 6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7° Le produit des emprunts ;
- 8° Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L. 2333-64 du CGCT ;

9° La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;

10° Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528, 1529, 1530 et 1530 bis du code général des impôts.

#### **ARTICLE 14 – REGLEMENT INTERIEUR**

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du conseil communautaire et du bureau. Il est adopté par une délibération du conseil communautaire et révisé dans les mêmes conditions.

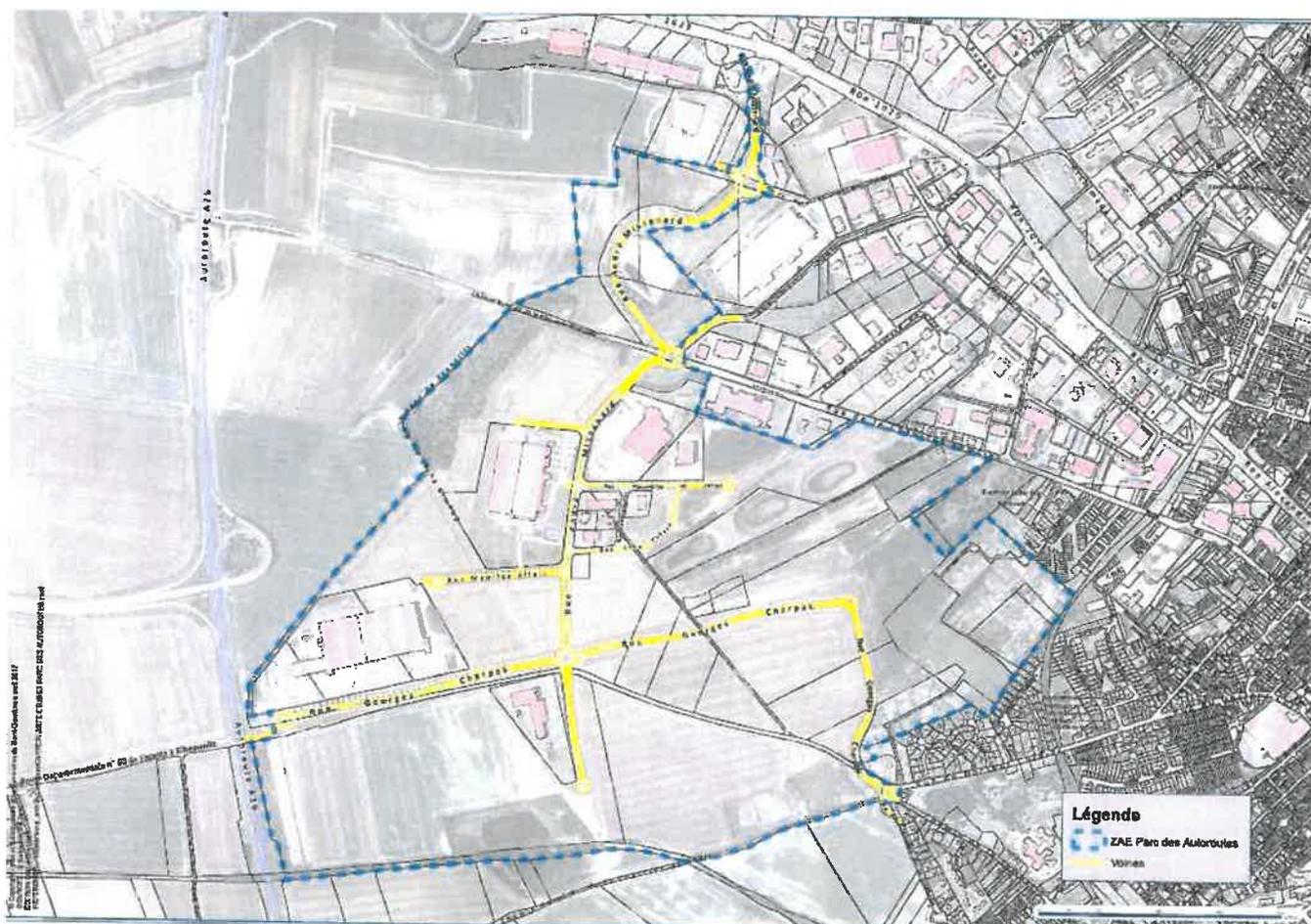
#### **ARTICLE 15 – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Les modifications des conditions de fonctionnement, de périmètre et d'organisation de la Communauté d'agglomération sont possibles dans les conditions et selon les procédures prévues par le code général des collectivités territoriales.

ANNEXE 1 : Liste des zones d'activités économiques (ZAE) de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

- ZAE Parc des Autoroutes
- ZAE la Vallée
- ZAE Bois de la Chocque
- ZAE Saint Lazare
- ZAE Porte d'Isle
- ZAE Rouvroy Morcourt
- ZAE Le Royeux
- ZAE la Clef des Champs

## ZAE Parc des Autoroutes

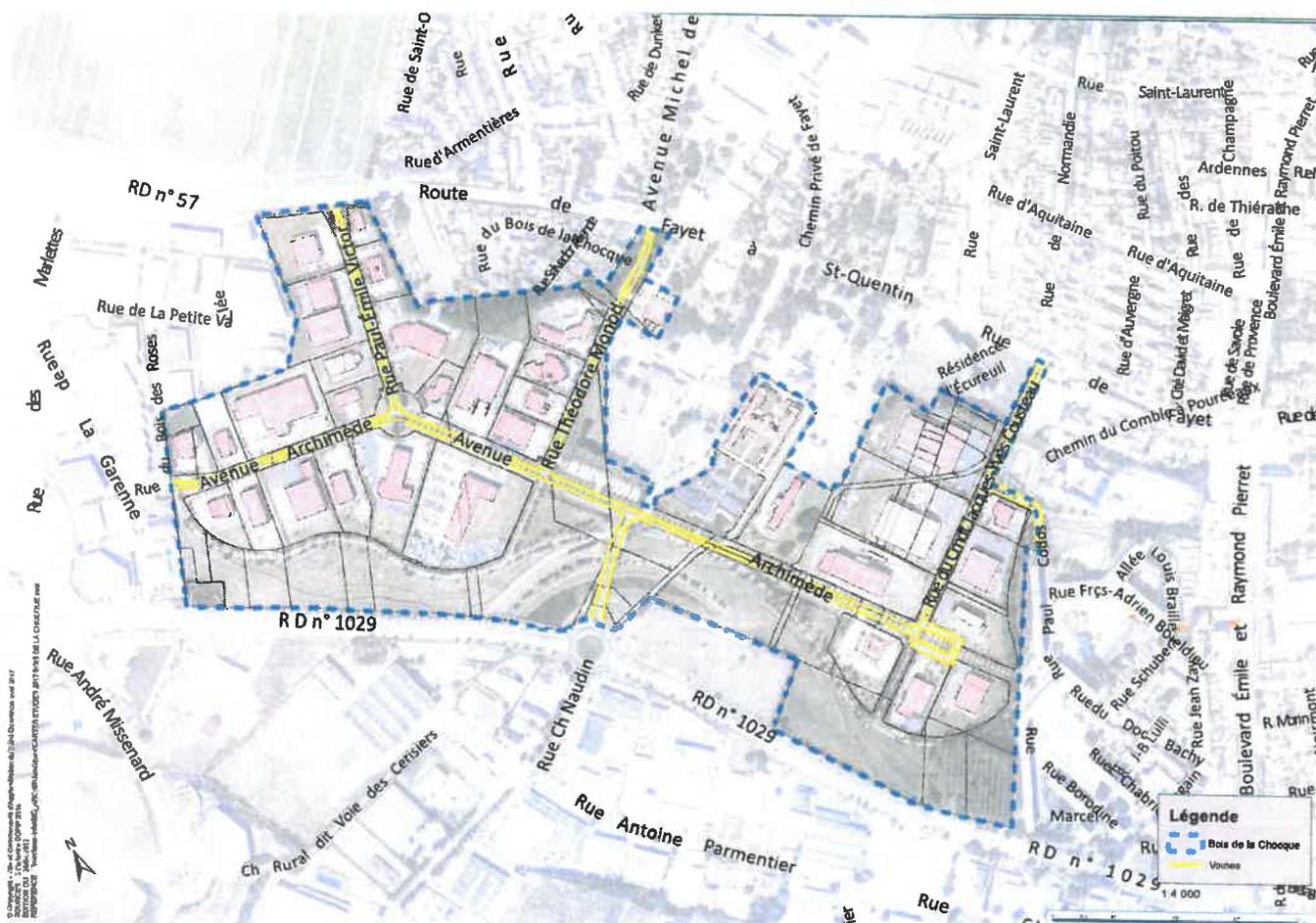


Liste des rues :

- Rue André Missenard (partie RD 1029/giratoire Entrée)
- Rue André Missenard (à partir du giratoire Entrée)
- Rue Charpak
- Rue René Cassin
- Rue Pierre-Gilles de Gennes
- Rue Luc Montagnier
- Rue Maurice Allais



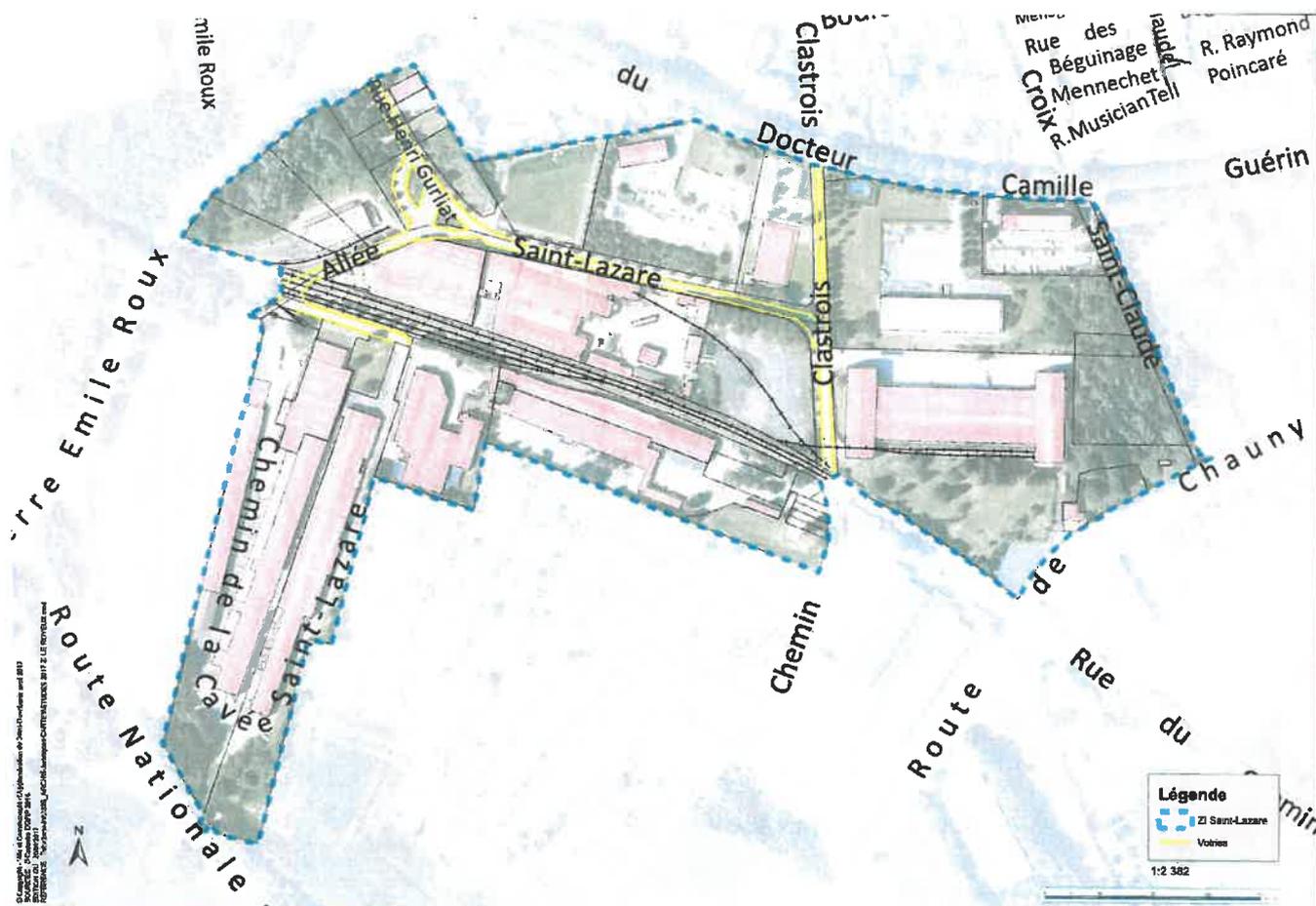
## ZAE Bois de la Chocque



Liste des rues :

- Avenue Archimède
- Rue Paul-Emile Victor
- Rue Théodore Monod
- Rue du Commandant Jacques-Yves Cousteau

## ZAE Saint Lazare



Liste des rues :

- Allée Saint-Lazare
- Rue Henri Gurliat
- Chemin Clastrois



## ZAE Rouvroy Morcourt

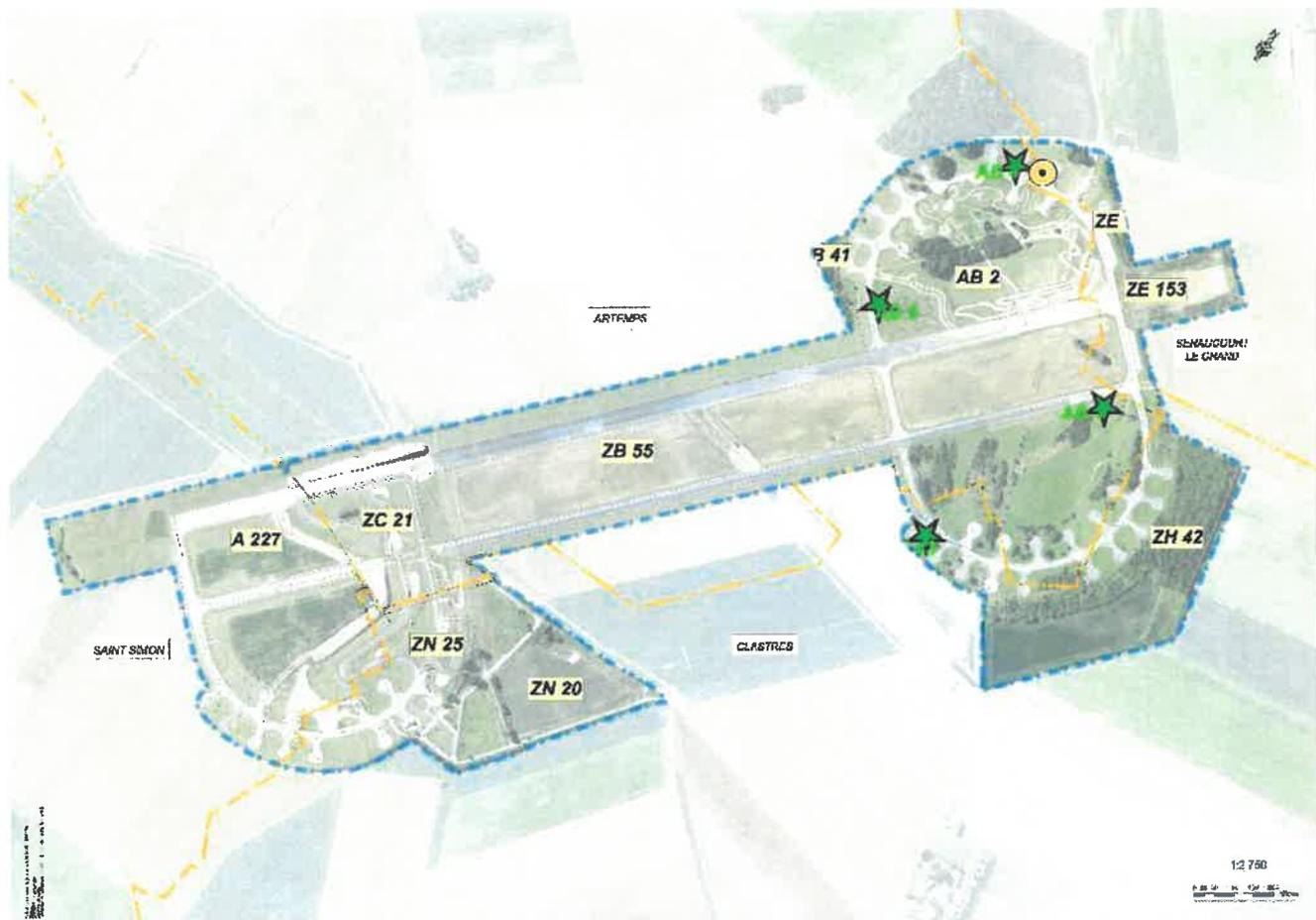


Liste des rues :

- Rue Charles Benoit et Abel Bardin
- Rue Daniel Carlier
- Chemin du Milieu
- Chemin de la Sablière
- Chemin de la Gloriette
- Rue du Buisson
- Rue des Epines



## ZAE La Clef des Champs





**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
- Définition de l'intérêt  
communautaire.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERHOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et de la Communauté de communes ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des Communautés, les dispositions de la loi NOTRe et de l'article L. 5211-41-3 du CGCT prévoient que lorsque l'exercice des compétences de l'établissement issu de la fusion est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion.

Considérant que l'intérêt communautaire peut être déterminé aujourd'hui pour certaines compétences, mais devra être défini pour l'ensemble d'entre elles au plus tard en décembre 2018 ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur cette définition à la majorité des deux tiers ;

Considérant l'intérêt communautaire qui avait été défini par les anciennes communautés.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la définition de l'intérêt communautaire pour les matières qui suivent :

**Article 11-1 des statuts – Compétences exercées de plein droit au lieu et place des communes membres.**

1°) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire :

- l'observation des dynamiques commerciales ;
- l'élaboration de schémas de développement commercial ;
- l'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;
- l'élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de restructuration ou modernisation des zones commerciales ;
- la définition et la mise en œuvre, au niveau communautaire, de politiques de soutien à la modernisation de commerces dans les communes rurales ;

- la définition et la mise en œuvre de politiques ou d'initiatives contribuant à favoriser la diversité et le maintien de l'offre commerciale en milieu rural ;

- l'accompagnement de porteurs de projets en compléments des actions de vocation communale.

Nota : sont concernées toutes les communes de la Communauté d'agglomération du Saint-quentinois sauf Fayet, Gauchy, Harly et Saint-Quentin.

- les dispositifs de contractualisation avec la Région en matière d'aides aux entreprises selon les modalités prévues par l'article L.1511-2 du CGCT sur l'ensemble du périmètre communautaire.

### **Article 11-2 des statuts – Compétences optionnelles**

1° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

#### **Voies déclarées d'intérêt communautaire**

Commune d'Artemps :

- Chemin d'Essigny

Commune de Clastres :

- Rue du Château d'eau
- Rue du Vieux Marlis
- Voie allant de la RD 341 à la Clef des Champs

5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

#### **Equipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire**

Gymnase Paul Eluard, rue Georges Herbin à 02430 GAUCHY

Gymnase Anne Franck, rue de Picardie à 02100 HARLY

Gymnase Gabriel Hanotaux, 78 rue Henriette Cabot à 02100 SAINT-QUENTIN

Gymnase LP Ameublement, rue Fleming à 02100 OMISSY

Gymnase Pierre de la Ramée, 4 rue du Commandant Guy Biéler à 02100 SAINT-QUENTIN

Equipement nautique piscine Jean Bouin, 87 boulevard Jean Bouin à

02100 SAINT-QUENTIN

Equipement nautique piscine de Gauchy, rue de Picardie à 02430 GAUCHY

Equipement ludique et nautique base urbaine de loisirs, 4 rue Lamartine à

02100 SAINT-QUENTIN

Equipement sportif et de loisirs circuit de Clastres, rue du Château d'eau à 02440  
CLASTRES

Equipement sportif Tennis Club couvert à 02440 MONTECOURT-LIZEROLLES

**Activités ou établissement(s) relevant de la compétence culturelle  
déclarées d'intérêt communautaire**

Ecole de musique et de danse Pôle communautaire, rue du Château d'eau à  
02440 CLASTRES

2°) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes mesures  
nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour  
et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Richard TELATYNSKI ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY,  
Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39246A-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## Annexe 1 : Liste des voiries

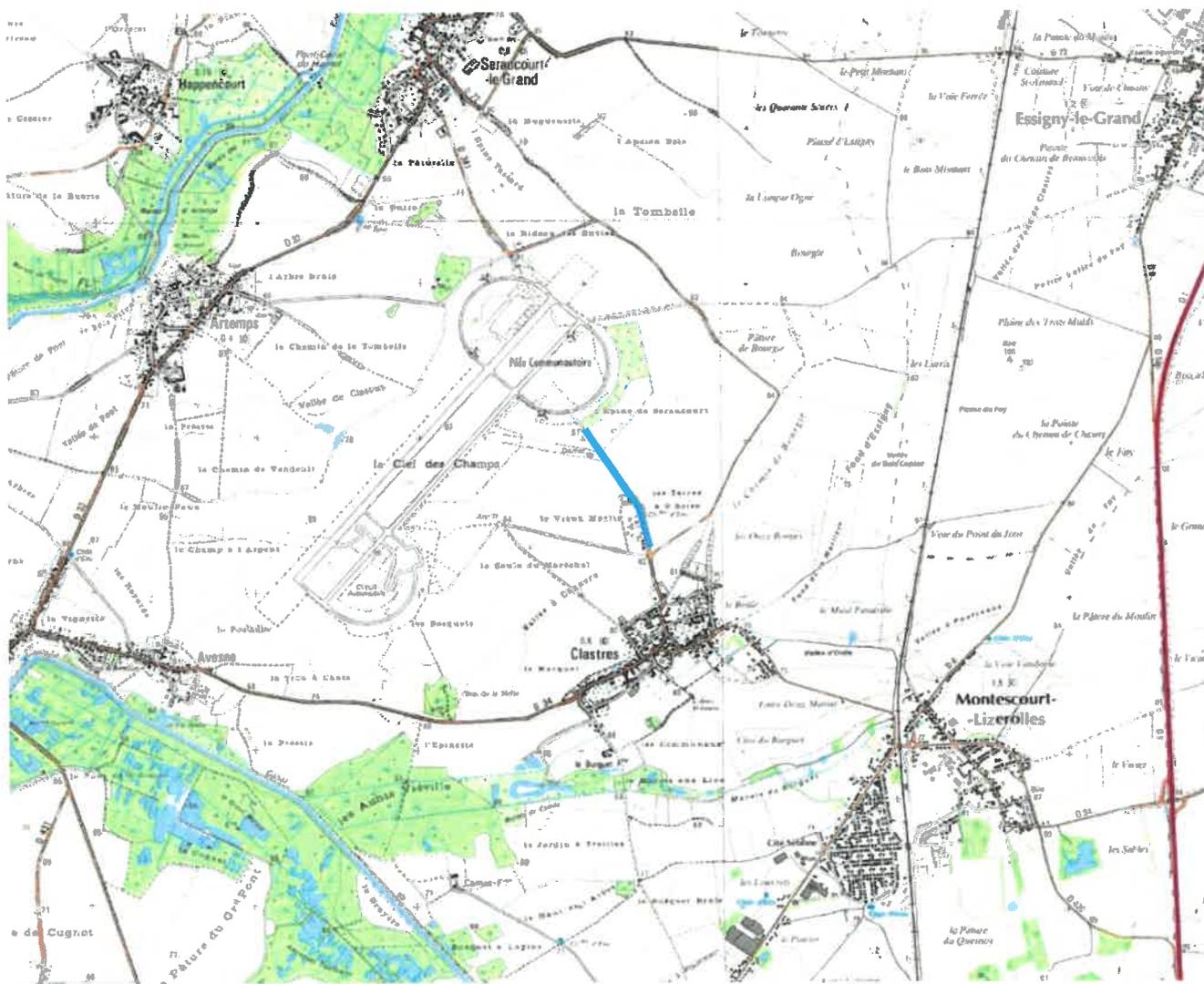
La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois n'est propriétaire que du corps de chaussée.

### Voies déclarées d'intérêt communautaire

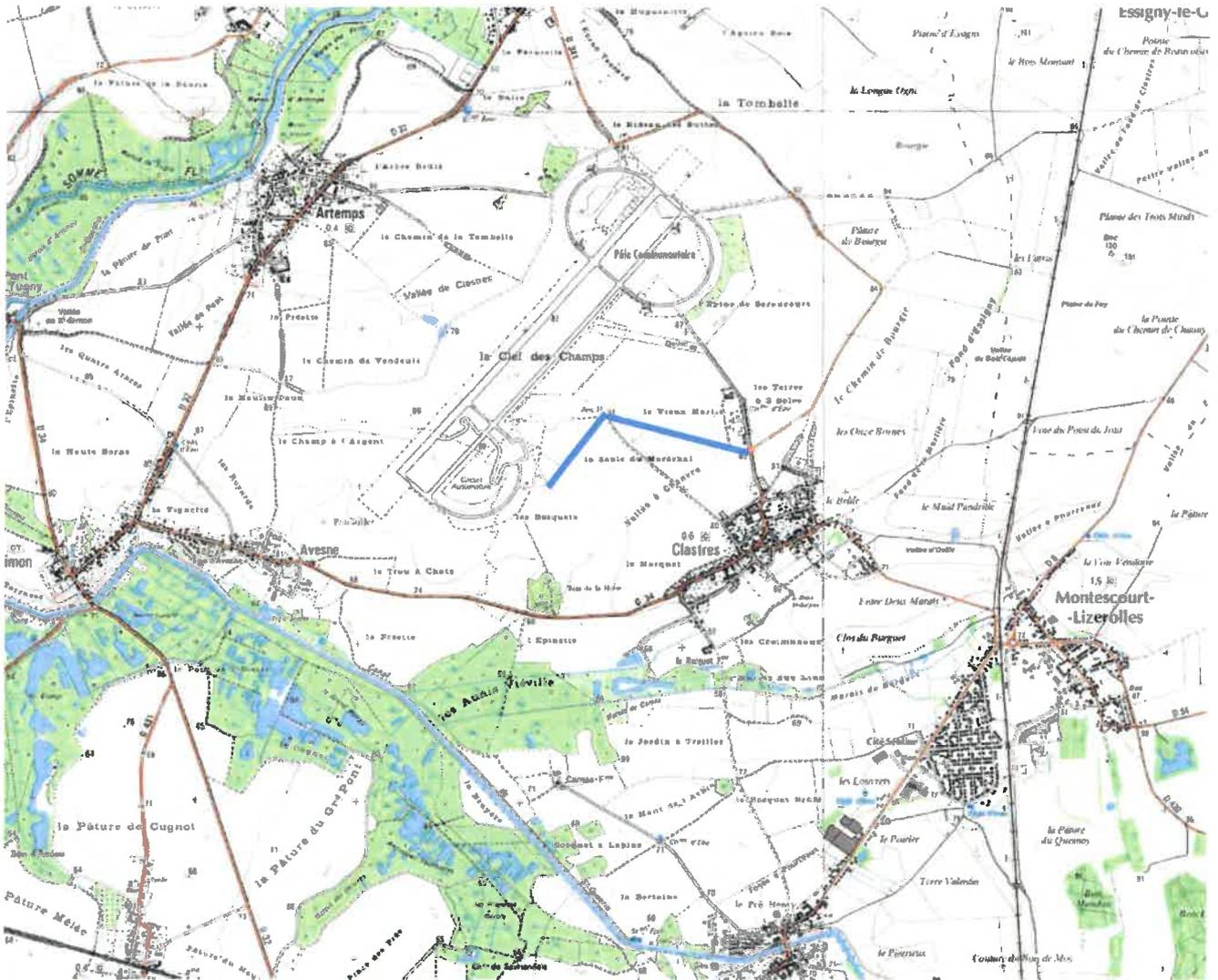
- **COMMUNE D'ARTEMPS**
  - **Chemin d'Essigny**



- **COMMUNE DE CLASTRES**
  - Rue du Château d'eau



- **COMMUNE DE CLASTRES**
  - Rue du Vieux Marlis



- **COMMUNE DE CLASTRES**

- Voie menant de la RD341 à la Clef des Champs





**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
- Désignation d'un  
représentant au sein de  
l'Office de Tourisme et  
des Congrès du Saint-  
Quentinois.**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération en date du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de conseil d'administration de l'office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois.

Suite à la démission d'un administrateur, il est nécessaire de procéder à son remplacement en tant que membre du deuxième collège constitué de personnalités qualifiées.

Il est proposé à cette fin, la candidature de M. Guillaume BECAM.

C'est pourquoi il est proposé au conseil de désigner M. Guillaume BECAM comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme et des congrès du Saint-Quentinois pour le deuxième collège constitué de personnalités qualifiées, lequel se compose désormais de :

M. Dominique BOUVIER  
M. Gilles CAILLARD  
Mme Claudine DUPONT  
M. Gaétan HOUSSIN  
M. Dominique MERESSE  
M. François VARLET  
M. Guillaume BECAM

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Christian PIERRET, M. Elie BOUTROY ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

**Accusé de réception - Ministère de l'intérieur**

002-200071892-20170620-39332A-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**ADMINISTRATION  
GENERALE - Travaux  
réalisés par La  
Commission consultative  
des services publics  
locaux au cours de l'année  
2016.**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévoit que son Président présente annuellement à l'assemblée délibérante un état des travaux de cette commission réalisés au cours de l'année précédente.

La CCSPL s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2016.

Le 2 mars 2016 pour avis sur le principe de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation du service public de transport de personnes à mobilité réduite,

Le 22 septembre 2016, elle a été amenée à donner également son avis sur :

- le bilan d'activité 2015 de Saint-Quentin Mobilité, délégataire des transports publics urbains de voyageurs ;
- le bilan d'activité 2015 de Vert Marine, délégataire de la base urbaine de loisirs ;
- le bilan d'activité 2015 de LASTRAD, délégataire du transport des personnes à mobilité réduite ;
- le rapport annuel d'activité 2015 de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- le compte-rendu d'exploitation et du contrôle des comptes de l'usine de traitement des eaux usées de la communauté d'agglomération – Exercice 2015 ;
- le rapport annuel de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- les propositions relatives à la création de tarifs des piscines à compter du 1er septembre 2016.

Le 29 novembre 2016, la commission a été consultée sur :

- les propositions relatives aux divers tarifs à appliquer en 2017 en matière d'eau et d'assainissement ;
- le prix de l'eau et de la redevance d'assainissement pour l'année 2017 ;
- l'avenant au règlement du service eau potable. Information sur le recours à la médiation de l'eau ;
- l'avenant au règlement du service assainissement. Politique de conformité des raccordements en assainissement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la communication des travaux réalisés au cours de l'année 2016 par la commission consultative des services publics locaux.

## DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 67 voix pour et 5 abstentions

M. Vincent SAVELLI ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39467A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES -  
Compte de gestion  
du budget principal  
de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget principal présenté par M le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39735A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du  
budget principal  
de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		18 901 069,94	5 271 021,47	
Opérations de l'exercice	67 893 833,62	71 584 349,85	14 794 346,80	11 779 098,13
TOTAUX	67 893 833,62	90 485 419,79	20 065 368,27	11 779 098,13
Résultats de clôture		22 591 586,17	8 286 270,14	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		22 591 586,17	8 286 270,14	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget principal pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39747A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Comptes  
de gestion du budget  
principal de la  
Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016**

**-=-**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget principal présenté par M le Trésorier de la Communauté correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget principal.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39737A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du  
budget principal de  
la Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016.**

**==**

**RAPPORTEUR  
M. le secrétaire  
de séance**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Matthieu GRESSIER

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		222 443,24		46 370,67
Opérations de l'exercice	3 721 245,26	3 860 685,63	1 075 339,29	947 452,82
TOTAUX	3 721 245,26	4 083 128,87	1 075 339,29	993 823,49
Résultats de clôture		361 883,61	81 515,80	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		361 883,61	81 515,80	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget principal pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, M. Paul GIRONDE, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD,  
Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39748A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte de  
gestion du budget annexe  
eau de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 74

Nombre de Conseillers  
votant : 74

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget annexe eau présenté par M le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe eau.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 8 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39739A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du  
budget annexe eau  
de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016.**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		4 719 906.93	2 165 693.97	
Opérations de l'exercice	6 605 179.14	8 731 679.96	3 415 229.25	3 361 693.15
<b>TOTAUX</b>	<b>6 605 179.14</b>	<b>13 451 586.89</b>	<b>5 580 923.22</b>	<b>3 361 693.15</b>
Résultats de clôture		6 846 407.75	2 219 230.07	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		6 846 407.75	2 219 230.07	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget annexe eau pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier Principal de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 8 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Anne CARDON, Mme Yvonne SAINT-JEAN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Benoît LEGRAND, M. Christian PIERRET,  
M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY,  
Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39751A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
de gestion du budget  
Assainissement de  
la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Damien NICOLAS

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget annexe assainissement présenté par M le Trésorier de la Communauté d'Agglomération correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe assainissement.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39741A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du budget  
annexe assainissement  
de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-  
Quentin pour l'exercice  
2016**

**RAPPORTEUR  
M. le Premier  
Vice-Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 64

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative

tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		5 110 166.69	720 787.89	
Opérations de l'exercice	8 077 327.57	9 531 695.90	3 927 157.21	3 922 394.62
TOTAUX	8 077 327.57	14 641 862.59	4 647 945.10	3 922 394.62
Résultats de clôture		6 564 535.02	725 550.48	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		6 564 535.02	725 550.48	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget annexe assainissement pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté d'Agglomération concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 57 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Roland MORTELLI, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD,  
Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme  
Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39752A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte de  
gestion du budget annexe  
Circuit / Clef des Champs  
de la Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget annexe circuit / clef des champs présenté par M le Trésorier de la Communauté correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe circuit / clef des champs.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39743A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du  
budget annexe Circuit /  
Clef des Champs de  
la Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016**

**RAPPORTEUR  
M. le secrétaire  
de séance**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Karim SAÏDI

Secrétaire de séance : Matthieu GRESSIER

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		88 804.32	643.56	
Opérations de l'exercice	343 340.86	385 129.99	117 793.72	81 605.70
<b>TOTAUX</b>	<b>343 340.86</b>	<b>473 934.31</b>	<b>118 437.28</b>	<b>81 605.70</b>
Résultats de clôture		130 593.45	36 831.58	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		130 593.45	36 831.58	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget annexe circuit / clef des champs pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD, M. Paul GIRONDE, M. Claude VASSET, Mme Sylvette LEICHNAM ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenue(s) : M. Christian PIERRET, M. Yannick LEJEUNE,  
Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39753A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte de  
gestion du budget annexe  
lotissement de Clastres  
de la Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les opérations du compte de gestion de l'exercice 2016 relatif au budget annexe lotissement de Clastres présenté par M le Trésorier de la Communauté correspondent à celles du compte administratif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver sans observation ni réserve le compte de gestion du budget annexe lotissement de Clastres.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39745A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Compte  
administratif du budget  
annexe Lotissement  
de Clastres de la  
Communauté de  
Communes du Canton  
de Saint-Simon pour  
l'exercice 2016**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le compte administratif, qui a pour objet de retracer l'exécution du budget et d'en dégager les résultats, est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur. Il constitue la balance de cette comptabilité et permet au Conseil d'en assurer le contrôle.

Pour 2016, le compte administratif s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS	DEPENSES et DEFICITS	RECETTES et EXCEDENTS
Résultats reportés		87 385.14	137 380.16	
Opérations de l'exercice	140 981.36	140 981.36	140 981.36	137 380.16
TOTAUX	140 981.36	228 366.50	278 361.52	137 380.16
Résultats de clôture		87 385.14	140 981.36	
Reste à réaliser			-	-
Totaux cumulés				-
Résultats définitifs		87 385.14	140 981.36	

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération. Il est rappelé que les résultats ont été approuvés et affectés au budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte administratif budget annexe lotissement de Clastres pour l'exercice 2016 ;

2°) de constater les identités de valeurs avec les éléments communiqués par M le Trésorier de la Communauté concernant son compte de gestion.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Roland RENARD ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD,  
Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39754A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Etude  
de faisabilité relative  
à la réalisation  
d'un équipement de  
récupération de chaleur  
issue d'ouvrages de  
collecte des eaux usées en  
vue d'alimenter la Base  
Urbaine de Loisirs (BUL)  
- Demande de subvention  
auprès de l'ADEME.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'agglomération du Saint-Quentinois a engagé une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un système de récupération de la chaleur contenue dans les eaux usées à destination de la base urbaine de loisirs (BUL).

En effet, la proximité des ouvrages d'assainissement, le débit y transitant associés aux besoins thermiques d'une piscine et d'une patinoire, laissent présager une réelle opportunité économique et environnementale.

L'étude de faisabilité nécessaire à la réalisation de cette opération est éligible au dispositif du fonds régional d'amplification de la troisième révolution industrielle (FRATRI), instruit par l'ADEME délégation régionale Hauts de France.

Le plan de financement en serait le suivant :

	MONTANT EN €
AIDES PUBLIQUES : ADEME	14 315
FONDS PROPRES :	6 135
<b>TOTAL</b>	<b>20 450</b>

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter le fonds régional d'amplification de la troisième révolution industrielle auprès de l'ADEME délégation régionale Hauts de France,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Roger LURIN ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

|  
**Accusé de réception - Ministère de l'intérieur**

002-200071892-20170620-39353A-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Séjour  
sportif ados - Tarifs.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2017,

Considérant l'organisation en juillet d'un séjour sportif à destination de mineurs âgés de 12 à 17 ans,

Considérant la nécessité de fixer un tarif supplémentaire pour cette activité,

Il est proposé de créer un tarif forfaitaire de 120 € par enfant et par séjour.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création du tarif selon la proposition ci-dessus.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Hugues VAN MAELE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39499A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Création de  
tarifs pour les activités du  
Parc d'Isle.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite renforcer l'offre de loisirs déjà existante au parc d'Isle en proposant au public de nombreuses animations.

Les tarifs applicables seraient :

Activités :

- Parcours accrobranche : 4 ,00 € (plein tarif) pour 2 tours,

Location de bâtiments ou d'espaces publics :

- Activité « Balades en poney » - Tarifs prestataires
  - Location de deux boxes de 9 m2 chacun et d'un box de 18 m2 avec fourniture de paille et de foin pour les poneys : 100 €/mois,
- Activité « promenades en sulkys et kartings » - Tarifs prestataires
  - Mise à disposition d'un emplacement pour l'organisation de ces promenades : 15 €/mois
- Salon de Thé :
  - Location du bâtiment : 500 €/mois
- Occupation temporaire du domaine public :
  - Pour la surface occupée par l'établissement et son activité (par m2 et par jour) : 0,50 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'application des tarifs présentés au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à ces tarifs.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Jean-Louis GASDON, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le.Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39627A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Avenant n  
°4 convention cadre avec  
l'UPJV.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a mis en place une stratégie de développement économique du territoire.

Par délibération du 11 février 2014, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a par conséquent institué un partenariat avec l'Université Picardie Jules Verne, dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, en favorisant notamment l'émergence de projets industriels. Ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention cadre avec l'UPJV, pour une durée de 5 ans.

Dans cette convention, la Communauté d'Agglomération prend en charge les frais liés au recrutement d'un ingénieur chargé de la valorisation de la recherche dans le domaine des sciences de l'ingénieur, à hauteur de 41 500 € pour l'année 2017, comme indiqué dans l'avenant 4 à la convention, joint en annexe.

A cette fin, il est nécessaire d'allouer à l'Université Picardie Jules Verne une subvention de 41 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les avenants à la convention cadre passée avec l'Université Picardie Jules Verne ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents à accomplir les formalités nécessaires à leur exécution ;

3°) d'allouer à l'Université Picardie Jules Verne une subvention de 41 500 € et d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de son mandatement.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39471A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**Avenant N°4 à la convention cadre signée le 25 juillet 2014  
Entre l'Université de Picardie Jules Verne  
et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

*Entre :*

L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV), située Chemin du Thil, 80025 Amiens Cedex, ci-après désignée par le sigle UPJV, représentée par son Président, Monsieur Mohammed BENLAHSEN, d'une part,

*Et :*

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ), située 9 Place la Fayette, BP 345, 02107 SAINT-QUENTIN Cedex, représentée par son Président, Monsieur Xavier BERTRAND d'autre part, en vertu de la délibération du conseil d'agglomération en date du 17 février 2014.

**Il a été exposé et convenu ce qui suit :**

**Vu la convention cadre entre l'UPJV et la CASQ en date du 25 juillet 2014**

***Préambule***

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois soutient les efforts de l'Université de Picardie Jules Verne sur la recherche pour monter des projets de recherche en relation avec les industriels, en assurer la gestion, négocier les clauses de propriété intellectuelle avec les partenaires, et assurer un suivi qui permette de saisir en temps utile toutes les opportunités pour valoriser les résultats de la recherche.

La volonté de l'UPJV consiste à maintenir la structuration de la recherche et de la valorisation mise en place tout en consolidant l'excellence scientifique et le renforcement du rôle de l'Université comme acteur du développement économique.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de prise en charge des dépenses nécessaires au développement des compétences d'ingénierie de projets de recherche de l'Université dans le secteur SPI (Sciences Pour l'Ingénieur).

## Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant fixe le montant des dépenses de l'UPJV liées au recrutement d'un ingénieur chargé de la valorisation de la recherche (régime contractuel) dans le domaine des Sciences Pour l'Ingénieur et les modalités de financement par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

L'agent sera basé à l'UPJV et aura en charge l'accompagnement et la gestion des projets innovants des industriels de la CASQ auprès des acteurs de la recherche de l'UPJV qui exercent dans le domaine des SPI. Il sera référent des unités de recherche suivantes :

- **Le Laboratoire des Technologies Innovantes (LTI)**  
Situé à Amiens, à Saint-Quentin et à Cuffies-Soissons, le LTI est spécialisé dans l'utilisation efficace des ressources énergétiques pour un développement durable, dans un cadre qui s'articule autour de deux axes « Mécanique et Couplage » et « Energie et Systèmes ».
- **L'unité de recherche Eco-PRocédés, Optimisation et Aide à la Décision (EPROAD)**  
Située à Amiens et à Saint-Quentin, l'unité de recherche EPROAD est composée d'une équipe en STIC axée sur la recherche opérationnelle, d'une équipe en SPI axée sur l'ingénierie des matériaux et des procédés, et d'un axe transversal orienté vers l'optimisation des écosystèmes industriels.
- **Le laboratoire Modélisation, Information et Système (MIS)**  
Située à Amiens, le MIS est une unité de recherche en sciences du numérique. Il développe des expertises en informatique, en automatique, en robotique et en vision par ordinateur.
- **Le Laboratoire Amiénois de Mathématique Fondamentale et Appliquée (LAMFA)**  
Situé à Amiens, le LAMFA est un laboratoire de mathématiques structuré autour de 3 équipes : analyse appliquée, théorie des groupes et probabilités, arithmétique et dynamique.

L'agent sera rattaché administrativement à la Direction de la Recherche de l'UPJV, il sera amené à intervenir sur la totalité du pôle universitaire de l'UPJV.

L'agent sera référent principal de la CASQ et de l'Agence de Développement du Saint-Quentinois pour l'identification et la gestion des projets SPI relevant du territoire de la CASQ. Il participe une fois tous les 2 mois à une réunion à l'Agence de Développement pour échanger sur le bilan d'activité et les projets à venir.

## Article 2 : Engagement de l'UPJV

L'UPJV s'engage à recruter un ingénieur d'études sur une durée d'un an et à rendre compte régulièrement à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de l'état d'avancement des projets liés au présent avenant.

L'UPJV s'engage à mentionner le concours financier de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et à apposer le logotype de la CASQ sur l'ensemble des supports de communication relevant de ce présent accord.

L'UPJV s'engage à informer la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de l'organisation de toute manifestation publique de communication.

L'Ingénieur d'étude s'engage à remettre tous les semestres un bilan d'activité écrit à l'Agence de Développement.

### **Article 3 : Participation financière de la CASQ**

Dans le cadre du projet visé à l'article 1 et pour la durée totale du projet, soit 12 mois, une subvention de 41 500 €, représentant le coût total de l'opération, est accordée à l'UPJV par la CASQ et se décompose de la façon suivante :

	<b>Année 2017 (12 mois)</b>
<b>Masse salariale</b>	37 200 €
<b>Prime annuelle</b>	300 €
<b>Ircantec</b>	500 €
<b>Fonctionnement (déplacements,...)</b>	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 500 €</b>

### **Article 5 : Contrôle de l'aide attribuée**

L'UPJV s'engage à :

- justifier à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par un bilan financier accompagné de factures de l'utilisation de la subvention tous les 6 mois ;
- utiliser la subvention dans le respect et l'accomplissement de l'objet du présent avenant ;
- faciliter à tout moment le contrôle par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document, dont la production serait jugée utile.

### **Article 6 : Modalité de versement de la subvention**

La subvention sera créditée au compte de l'Université de Picardie Jules Verne selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes.

Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure de l'avancement de l'opération sur présentation des pièces suivantes visées par le responsable chargé du contrôle de l'opération :

- Copie des bulletins de salaire ;
- Etat des dépenses réalisées ;
- Copie des factures acquittées ;
- Bilan d'activité semestriel de l'accompagnement et de la gestion des projets innovants des industriels de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

Toutefois, dans la mesure où le coût définitif de l'opération serait inférieur au prévisionnel retenu dans le présent avenant, la subvention allouée serait calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées pour l'opération.

Les versements seront effectués à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de Picardie Jules Verne.

Le règlement des sommes prévues ci-avant sera effectué par virement sur le compte suivant :

- Nom et adresse du titulaire :  
Agent comptable  
Université de Picardie Jules Verne  
Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1
- Banque : Trésorerie Générale de la Somme  
22, rue de l'Amiral Courbet  
BP 2613  
80026 AMIENS cedex 1
- Code Banque : 10071
- Code guichet : 80000
- N° Compte : 00001003774
- Clé RIP : 88

### **Article 7 : Evaluation**

L'évaluation des conditions de réalisation de(s) projet(s), action(s) et/ou programme(s) d'actions auxquels la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a apporté son concours est réalisée par la CASQ sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1<sup>er</sup>, sur l'impact de(s) action(s) ou intervention(s), s'il y a lieu, au regard de leur utilité économique et sociale ou de l'intérêt général, sur les prolongements susceptibles d'être apportés à l'avenant, y compris la conclusion d'un nouvel avenant.

### **Article 8 : Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent avenant, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un nouvel avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 9 : Résiliation de l'avenant**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans le présent avenant, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **Article 10 : Durée de l'avenant**

Le présent avenant est consenti et accepté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, jusqu'au 31 décembre 2017, sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute reconduction tacite est exclue.

## **Article 11 : Attribution de compétence**

En cas de désaccord persistant entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et l'Université de Picardie Jules Verne, le tribunal administratif d'Amiens sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de cet avenant.

Fait à Amiens en 2 exemplaires, le .....

**Pour l'Université de Picardie Jules Verne**

**Pour la Communauté d'Agglomération  
du Saint-Quentinois**

**Le Président,**

**Le Président,**

**Mohammed BENLAHSEN**

**Xavier BERTRAND**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Base  
Urbaine de Loisirs -  
Tarifs liés à l'activité de  
patinage.**

**==**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers  
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a confié, par délégation de service public, à la société Vert Marine, l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.

Conformément au contrat, le délégataire peut proposer une actualisation de la grille tarifaire.

La société Vert Marine, propose les créations de tarifs suivants pour l'activité patinoire :

- Location de casque à 2 € la séance ;
- Location de kit de sécurité (gants, genouillères, casque) à 5 € la séance.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la gamme tarifaire 2017 – 2018 sur la base du document joint en annexe au présent rapport ;

2°) d'approuver le projet d'avenant n°4 joint en annexe ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 et à accomplir toutes les formalités résultant du présent rapport.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Jean-Pierre MENET.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39478-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

---

## GRILLE TARIFAIRE

Tarifs TTC proposés

PRESTATIONS PUBLIQUES	
<b>PISCINE/REMISE EN FORME</b>	
ADULTE PLEIN TARIF	4,70 €
ADULTE TARIF REDUIT	2,35 €
ENFANT PLEIN TARIF (-12 ans)	3,40€
ENFANT TARIF REDUIT	1,75€
<b>GROUPE</b>	3,00 €
AQUAGYM	9,20 €
AQUABIKING (la séance)	15,75€
AQUABIKING pour les abonnés Fitness/Aquagym (la séance)	9,20€
AQUABIKING libre (20 min)	3,00 €
CARTE 10 ENTREES MULTIPASSAGES (6 mois)	37.25 €
CARTE 10 HEURES	supprimée
CARTE FAMILLE	26,80 €
REMISE EN FORME JOURNEE LIBERTE	19,80 €
PASS "MATIN" (9h-11h) par mois	10,25 €
PASS AQUATIQUE (piscine à volonté) par mois	15,40 €
PASS FITNESS (piscine/détente/cardio/fitness) par mois	26.90 €
PASS FITNESS PLUS (Pass Fitness + piscine)	39.90 €
PASS AQUAGYM (piscine/aquagym/ 1 cours d'aquacycling hebdomadaire)* par mois	36.15 €
CARTE AQUACYCLING 10 séances (valable 6 mois)	126.00 €
PASS LIBERTE (tout y compris Aquabiking)* par mois	49,90€
Adhésion PASS CASQ	30,00 €
Adhésion PASS EXTERIEURS CASQ	60,00 €
*Option patinoire (supplément/mois)	1,00 €
ACTIVITE NATATION ADULTE (trimestrielle)	110,00 €
ACTIVITE ENFANT	
Annuelle (avec accès libre espace aquatique)	200,00 €
Annuelle	171,00 €
Séance bébé nageur (avec 2 accompagnateurs)	10,30 €
Carte 10 séances BB nageurs (valable 6 mois)	79.00 €
PRIVATISATION (sur devis)	
CLSH	3.00 €
CARNET CE (50)	184.80 €
ANNIVERSAIRE / ACTIVITES ENCADREES (par personne)	12,40 €
LIGNE	22.00 €

MNS/HEURE		27.00€
CRENEAUX (scolaire privé / associations)		67.80 €
Recréation de carte		1,65 €
Soirée à thème		10,50 €
Tarif promotionnel. Piscine, SPA, Fitness.		2.00 €
Ce tarif ne sera utilisé que pendant les campagnes publicitaires spécifiques et sur une durée limitée.		
<b>PATINOIRE</b>		
ADULTE PLEIN TARIF		4,70 €
ENFANT PLEIN TARIF		3,40 €
GROUPES/CLSH (loc incl)		3.00 €
LOCATIONS PATINS		2,70 €
CASQUE		2,00 €
KIT DE SECURITE (gants, genouillères, casque)		5,00 €
AFFUTAGE		4,65 €
10 AFFUTAGES		36.50 €
COURS DE PATINAGE		9,20 €
ECOLE DE GLACE		171 €
Annuelle (avec accès libre PATINOIRE)		200.00 €
SOIREE ANIMEE / PRIVATISATION		SUR DEVIS
FORFAIT 10 ENTREES AVEC PATINS (nominative 6 mois)		40.35 €
ANNIVERSAIRE / ACTIVITES ENCADREES		12,40 €
STAGES VACANCES (5 apm, 13h-17h)		96.60 €
CARNET CE (50 entrées location patins incluse)		284.75 €
ACCOMPAGNATEURS		2,60 €
BE GLACE / HEURE		26,80€
SCOLAIRE		69,00 €
CLUB ASSOCIATION		103.50 €
KARTING 10 min		20,85 €
10 min suivantes		15,25 €
<b>BOWLING</b>		
<b>PARTIE</b>		
Lundi 12H-22H		
	Public	3,20 €
	Etudiant	2,70 €
	Licencié	2,90 €
Semaine 12H-19H		
	Public	3,20 €

	<b>Etudiant</b>	<b>2,70 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>2,90 €</b>
<b>Mardi Mercredi 19H-Fermeture</b>		
	<b>Public</b>	<b>4,90 €</b>
	<b>Etudiant</b>	<b>3,85 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>2,90 €</b>
<b>Jeudi 19H-Fermeture</b>		
	<b>Public</b>	<b>5,40 €</b>
	<b>Etudiant</b>	<b>4,35 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>2,90 €</b>
<b>Week End 12H-19H</b>		
	<b>Public</b>	<b>5,40 €</b>
	<b>Etudiant</b>	<b>4,35 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>2,90 €</b>
<b>Vendredi Samedi 19H-Fermeture</b>		
	<b>Public</b>	<b>6,80 €</b>
	<b>Etudiant</b>	<b>6,80 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>6,80 €</b>
<b>Dimanche 19H-Fermeture</b>		
	<b>Public</b>	<b>3,20 €</b>
	<b>Etudiant</b>	<b>4,20 €</b>
	<b>Licencié</b>	<b>2,90 €</b>
<b>LOCATION CHAUSSURES</b>		<b>1,70 €</b>
<b>BILLARDS</b>		
<b>PARTIE</b>		<b>2,05 €</b>
<b>Nouveaux tarifs</b>		
<b>KARTING CE</b>	<b>2X 10 minutes</b>	<b>30.00</b>
<b>journée liberté CE</b>		<b>16.00</b>
<b>cours collectifs CE (aquagym ou fitness valable pour les cours entre 11h et 18h)</b>		<b>7.00</b>
<b>jeudi à gogo (bowling)</b>	<b>personne</b>	<b>16.25</b>
	<b>piste</b>	<b>79.30</b>

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

*DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
D'EXPLOITATION DE LA BASE URBAINE DE LOISIRS*

**AVENANT N° 4**

**Entre :**

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**, dont le siège est en l'Hôtel de Communauté, 9 place La Fayette, BP 345, 02107 SAINT QUENTIN, représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BERTRAND, dûment habilité à la signature des présentes par délibération du Conseil de Communauté en date du

Ci-après dénommée « *la Collectivité* »,

de première part,

**Et :**

**La société VM 02100**, société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Quentin sous le n° 521 296 277, ayant son siège à la rue Lamartine, Base Urbaine de Loisirs, 02100 Saint-Quentin, représentée par sa Présidente, la société Vert Marine, elle-même représentée par son Président, Monsieur Thierry CHAIX.

Ci-après dénommée « *le Déléataire* »,

de seconde part,

**APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :**

Par une convention de délégation de service public, signée à Saint-Quentin le 18 octobre 2006, la Collectivité a confié l'exploitation et la gestion de la Base Urbaine de Loisirs à la société VERT MARINE, pour une durée de 10 ans.

Par avenant n°2 en date du 19 novembre 2010, la société VM 02100, filiale de la société VERT MARINE, créée pour la gestion et l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs, s'est substituée à la société VERT MARINE, et ce conformément à l'article 3 de la convention de délégation de service public.

**CONSIDÉRANT QUE :**

L'article 10 de la convention traite du règlement de service définissant les rapports entre les usagers et le service délégué. Il comprend notamment les conditions d'utilisation des activités, les horaires, les règles de bonne conduite des usagers.

Le règlement constitue une annexe contractuelle à la convention et doit être modifié par conséquent par voie d'avenant.

Suite à la mise en place de nouvelles activités, à l'évolution des équipements et des usagers, la société Vert Marine présente un nouveau règlement intérieur pour la partie Piscine et la partie Fitness – Bien-être.

**CECI ÉTANT EXPOSÉ, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**Article 1 :**

L'annexe n°3 de l'avenant n° 1 concernant le règlement de service de la Base Urbaine de Loisirs est supprimée et remplacée par la nouvelle annexe n°1 du présent avenant.

**Article 2 :**

Le présent avenant entrera en vigueur après transmission au contrôle de légalité et notification au Délégué.

**Article 3 :**

Les dispositions du contrat initial et de ses précédents avenants demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de contradiction.

**Liste des Annexes :**

**Annexe n°1 : Règlement intérieur**

Fait à Saint-Quentin,

Le ...

En trois exemplaires.

<b>Pour l'Autorité Déléguée,</b>	<b>Pour la SAS VM 02100,</b>
<b>Le Président</b>	<b>Le Président</b>
<b>Xavier BERTRAND</b>	<b>Thierry CHAIX</b>



---

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Partie Centre aquatique**

#### **Article 1- Ouverture et fermeture de l'équipement**

L'équipement est accessible aux jours et aux heures d'ouverture affichés à l'entrée. Ces derniers varient selon les périodes de l'année. Les dates de fermeture sont également affichées.

L'évacuation des bassins aura lieu 15 minutes avant l'heure de clôture.

#### **Article 2 – Droit d'entrée**

Toute personne pénétrant dans l'établissement s'est acquittée du droit d'entrée et peut le justifier à tout moment en cas de contrôle. Le fait de s'être acquitté du prix d'entrée ou d'être admis dans l'établissement à un titre quelconque, vaut acceptation implicite du présent règlement.

La délivrance des tickets d'entrée cesse 30 minutes avant l'heure de fermeture. Toute sortie est considérée comme définitive.

Les enfants de moins de 8 ans et ceux ne sachant pas nager sont obligatoirement accompagnés par un adulte en tenue de bain qui en assure la surveillance.

En cas de perte de sa carte d'entrée, une nouvelle carte sera établie moyennant 1,65 €. La carte d'entrée est obligatoire à chaque venue dans l'établissement. Ce badge est nominatif et ne peut être cédé ou prêté. Toute personne enfreignant cette règle se verra exclue sans remboursement de son droit d'entrée.

La fréquentation maximum instantanée est fixée à 1174 baigneurs pour la piscine et à 2485 personnes pour l'établissement complet.

#### **Article 3 – Hygiène et sécurité**

Le déshabillage et l'habillage s'effectuent obligatoirement dans les cabines individuelles mises à la disposition du public et ne seront en aucun cas tolérés en dehors de la zone « vestiaires ». L'accès de chaque cabine est réservé exclusivement aux personnes de même sexe, exception faite du parent avec son jeune enfant.

L'occupation de la cabine ne peut dépasser dix minutes. Elle doit être fermée pendant l'utilisation et ensuite laissée ouverte. En cas de nécessité, le personnel est autorisé à ouvrir une cabine. Elle doit être laissée en parfait état de propreté.

La douche, avec savon et shampooing, et le passage par le pédiluve sont OBLIGATOIRES, afin de satisfaire aux conditions d'hygiène. Les pédiluves ne peuvent être utilisés pour le jeu ou pour le bain.

Les maillots de bain doivent être propres et ne doivent servir que pour l'usage de la piscine. Les shorts de bains, les bermudas, les cyclistes, les sous-vêtements et autres vêtements sont strictement interdits (sauf prescription médicale) pour la baignade.

2

Une tenue de bain décente et une attitude correcte sont exigées des usagers.

L'accès à l'établissement est interdit :

- à toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente,
- aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat de non contagion.

Les participants aux activités animées par le personnel de la piscine doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de suivre, sans danger pour eux-mêmes et pour les autres participants, les activités proposées.

La Base Urbaine de Loisirs attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques, notamment l'Aquagym, l'Aquabike, le Cardio Training, le Fitness et les toboggans. Ceux-ci sont donc fortement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médical susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). Il est vivement recommandé de consulter un médecin avant de pratiquer une activité sportive.

Les baigneurs non nageurs et débutants se font accompagner et sont surveillés par un adulte pour évoluer dans les parties du bassin à grande profondeur.

Le personnel de la Base Urbaine de Loisirs a compétence pour prendre toute décision, sous la responsabilité de la Direction du site, visant le respect du présent règlement intérieur, notamment la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de l'établissement. Ses consignes et ses injonctions sont à respecter par tous, en toutes circonstances.

Le directeur d'établissement ou son représentant est habilité à demander la sortie immédiate de l'établissement de tout usager ou groupe qui ne se conformerait pas à ces règles (particulièrement celles concernant l'hygiène, la sécurité et les bonnes mœurs), sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque remboursement ou une quelconque indemnisation. Si nécessaire, il peut solliciter le concours de la force publique et des poursuites pénales pourront être engagées contre l'usager fautif.

#### **Article 4 – Consignes et procédures de secours**

En cas d'accident, prévenir immédiatement le membre du personnel de la Base Urbaine de Loisirs le plus proche et faire consigner les circonstances de l'événement sur le registre prévu à cet effet. Les Maîtres Nageurs Sauveteurs sont dotés d'une trousse de premiers secours sur le bord du bassin et l'établissement est équipé d'une infirmerie dotée de matériel de réanimation et d'une ligne téléphonique permettant de joindre les services de secours extérieurs.

3

En cas de déclenchement du signal sonore d'évacuation d'urgence du Système de Sécurité Incendie, les usagers doivent se conformer au plan d'évacuation affiché dans l'établissement et appliquer les consignes données par le personnel de la Base Urbaine de Loisirs. Dans cette éventualité, toute personne ayant des compétences dans les domaines de l'incendie et/ou des secours est invitée à se faire connaître et à se mettre à la disposition des secours.

#### **Article 5 - Interdictions**

Il est interdit de :

- Pénétrer chaussé au-delà de la zone « pieds secs » dans les vestiaires ;
- Pénétrer habillé dans la zone « bassins » ;
- Photographier ou filmer dans l'enceinte de l'établissement pour une diffusion publique ;
- Courir, se bousculer ou se pousser ;
- Manger, mâcher du chewing-gum, fumer ou cracher ;
- Plonger dans une profondeur d'eau inférieure à sa taille ;
- Plonger près du mur ou près d'autres baigneurs ;
- Pratiquer des apnées de longue durée sans surveillance individuelle et particulière ;
- Utiliser des masques en verre ;
- Utiliser des engins flottants tels que matelas ;
- Introduire et utiliser des objets dangereux pour les autres usagers ou pour les installations tels que : flacons, biberons en verre, couteaux, ... ;
- Laisser des détritrus dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet.
- Manger sur les plages et dans les vestiaires ;
- Stationner dans le hall d'accueil ;
- Utiliser des appareils musicaux tels qu'un poste de radio ou enceinte portative ;
- Utiliser un ballon dont la matière n'est pas en plastique léger (comme les bouées), sauf sur les espaces verts ;
- Introduire et consommer toutes boissons alcoolisées ;
- Avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers ;
- Fumer dans l'enceinte de l'établissement ;
- Tenir des propos injurieux et avoir une attitude contraire aux bonnes mœurs ;

- Importuner les autres usagers par des comportements inadaptés (cris, bousculades, ...).

Aucun animal n'est toléré dans l'établissement.

Tous les entraînements ou nage sportive, de nature à perturber la quiétude des usagers, sont interdits en dehors des lignes d'eau et des horaires réservés à cet effet. Il est interdit de s'accrocher aux lignes d'eau, de plonger, de sauter dans les couloirs de nage, de traverser le bassin dans le sens de la largeur.

4

### **Article 6 – Toboggans**

L'utilisation des toboggans est soumise à des règles strictes, affichées au départ de ces derniers, et que chacun devra respecter rigoureusement : - La signalisation est rigoureusement respectée :

- Une taille minimum est requise (gabarit à disposition) ;
- Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte
- Seules les positions assise ou allongée sur le dos, pieds en avant, sont autorisées ;
- La descente à plusieurs est interdite ;
- L'arrêt dans le toboggan est interdit ;
- L'accès est interdit aux enfants de moins de 6 ans et à tout usager ne sachant pas nager ;
- Le stationnement et les évolutions sont interdits dans le bassin de réception.

L'accès aux toboggans pourra être empêché momentanément.

Les toboggans provoquent une usure rapide des maillots de bain. L'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable. Aucune réclamation ne sera prise en compte.

### **Article 7 – Pataugeoire**

La pataugeoire est soumise à des règles strictes :

- La pataugeoire est réservée aux enfants de moins de 6 ans, sous la surveillance de leurs parents ou d'un adulte responsable.
- Les jeux et toboggan doivent être utilisés conformément aux règles définies par le constructeur et l'exploitant ;
- Les objets mis à la disposition des enfants doivent rester dans la pataugeoire.

### **Article 8 – Apprentissage et animation**

En dehors du cadre scolaire, il est formellement interdit à toute personne pénétrant dans l'établissement de dispenser des cours individuels ou collectifs de natation et/ou d'encadrer des activités/animations, sauf autorisation expresse délivrée par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement pourra prendre toute mesure visant à sanctionner la ou les personnes ne respectant pas ces dispositions.

### **Article 9 – Responsabilité – Sanctions**

La responsabilité de l'établissement n'est engagée que pendant les heures d'ouverture et seulement vis-à-vis des usagers respectant les règles énoncées dans le présent règlement. En acquittant le prix d'entrée, les utilisateurs en acceptent les conditions.

Toute personne ne se conformant pas au présent règlement pourra se voir exclue de l'établissement, à titre temporaire ou définitif, sans remboursement du droit d'entrée, sur décision de la direction, sans préjudice des poursuites judiciaires qui seraient intentées contre les auteurs.

Le personnel de l'établissement est chargé de veiller au respect du présent règlement.

Tout dommage ou dégât causé aux installations sera réparé par les soins de la direction et facturé aux contrevenants, sans préjudice des poursuites pénales que la direction peut engager par la suite à l'encontre des responsables.

La Base Urbaine de Loisirs décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement et sur le parking. Les objets de valeur doivent être impérativement déposés dans le coffre de l'établissement.

L'accueil des groupes fait l'objet d'un règlement complémentaire. L'accueil des écoles, des collèges, des lycées et des clubs fait obligatoirement l'objet d'une convention précisant quelques règles spécifiques complémentaires au présent règlement.

Le règlement intérieur fait partie intégrante du Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (P.O.S.S.) mis en place dans l'établissement.

## **Partie Patinoire**

### **Article 10 – Accès à la patinoire**

La patinoire est accessible aux jours et heures d'ouverture affichés à l'entrée. Ces horaires varient selon les périodes de l'année. Les dates de fermeture technique sont portées à la connaissance des usagers par voie d'affichage à l'entrée de l'établissement. Toute personne pénétrant dans l'établissement doit obligatoirement en acquitter le droit d'entrée.

Une tenue correcte et décente est exigée.

### **Article 11 – Hygiène et sécurité**

Le vestiaire est obligatoire.

---

Le port de gants est fortement recommandé et le port de chaussettes est obligatoire.

### **Article 12 – Interdictions**

Il est formellement interdit :

- De fumer ;
- D'introduire et d'utiliser des objets dangereux pour les autres usagers ou pour les installations tels que : flacons, biberons en verre, couteaux, ... ;
- De faire de la vitesse pendant le patinage général ;
- De chausser des patins de vitesse ;
- De patiner à contre sens ;
- De faire des chaînes de patineurs ;
- De se livrer à des jeux dangereux tels que : chemin de fer, shooter dans une balle, lancer de main en main quelque objet que ce soit, jeux, poursuite, ...
- De faire et de jeter des boules de neige ;
- De s'asseoir sur la rampe du pourtour de la piste de glace ;
- De circuler en chaussures sur la piste lors des séances publiques.

### **Article 13 – Apprentissage - Animations**

Aucun professeur, non agréé par la direction, n'est autorisé à donner des leçons de patinage dans l'établissement.

Dès l'annonce de la fin de la séance, les patineurs doivent évacuer rapidement la piste.

### **Article 14 – Responsabilité – Sanctions**

L'établissement n'est pas responsable des dommages ou accidents encourus par les patineurs et les visiteurs. Les objets de valeur doivent être impérativement déposés dans le coffre de l'établissement.

L'établissement ne peut être tenu pour responsable des pertes ou vols éventuels pouvant intervenir.

Le personnel de l'établissement est chargé de veiller au respect du présent règlement.

Toute personne ne se conformant pas au présent règlement se verra exclue de l'établissement, à titre temporaire ou définitif, sans remboursement du droit d'entrée.

## Partie Bowling

### Article 15 – Accès au bowling

Le bowling est accessible aux jours et aux heures d'ouverture affichés à l'entrée. Ils varient selon les périodes de l'année. Les dates de fermeture sont également affichées.

Toute personne pénétrant dans l'établissement s'est acquittée du droit d'entrée et peut le justifier à tout moment, en cas de contrôle. L'évacuation a lieu 15 minutes avant l'heure de la clôture.

Les enfants de moins de 8 ans sont obligatoirement accompagnés par un adulte qui en assure la surveillance et l'entière responsabilité.

Une tenue décente et une attitude correcte sont exigées des usagers.

### Article 16 – Hygiène et sécurité

L'accès à l'établissement est interdit :

- A toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente ;
- Aux porteurs des signes caractéristiques d'une maladie contagieuse ;
- Aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat de non contagion.

Les équipes sur place ont compétence pour prendre toute décision visant la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de l'établissement. Leurs consignes et leurs injonctions sont à respecter par tous, en toutes circonstances. Ils jugent de l'opportunité des mesures qui s'avèrent nécessaires, notamment en cas d'urgence, et auxquelles les usagers doivent se conformer : avertissement, injonction, expulsion des contrevenants, appel aux services de secours, évacuation.

En cas d'accident, prévenir immédiatement une personne du staff et faire consigner les circonstances de l'événement sur le registre prévu à cet effet. Les équipes présentes sont dotées d'une trousse de premiers secours sur chaque poste de surveillance et l'établissement est équipé d'une infirmerie et d'une ligne téléphonique directe avec la caserne des pompiers.

### Article 17 – Interdictions

Il est interdit dans la zone « jeu » :

- De manger, de cracher ;
- D'introduire et d'utiliser des objets dangereux pour les autres usagers ou pour les installations tels que : flacons, biberons en verre, couteaux, ... ;
- De laisser des détritres dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet.
- D'utiliser des appareils musicaux tels qu'un poste de radio ou une enceinte portative ;
- De stationner dans le hall d'accueil ;

- De pénétrer dans la zone de jeu sans les chaussures prévues à cet effet.

Aucun animal n'est toléré dans l'établissement.

### **Article 18 – Responsabilité – Sanctions**

L'accueil des groupes fait l'objet d'un règlement complémentaire. L'accueil des écoles, des collèges, des lycées et des clubs fait obligatoirement l'objet d'une convention précisant quelques règles spécifiques complémentaires au présent règlement.

La direction de la base urbaine de loisirs décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement et sur le parking. Les objets de valeur doivent être impérativement déposés dans le coffre de l'établissement.

La responsabilité de l'établissement n'est engagée que pendant les heures d'ouverture et seulement vis-à-vis des usagers respectant les règles énoncées ci-dessus. Toute personne ne se conformant pas au présent règlement se verra expulsée de l'établissement à titre temporaire ou définitif, sans récupérer son droit d'entrée.

Tout dommage ou dégât causé aux installations sera réparé par les soins de la direction et facturé aux contrevenants sans préjudice des poursuites pénales que la direction peut engager, par la suite, à l'encontre des responsables.

Le personnel de l'établissement est chargé de l'exécution du présent règlement.

## **Partie Fitness et bien-être**

### **Article 19 – Accès à l'espace fitness et bien-être**

Les jours et heures d'ouverture ainsi que les dates de fermeture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Les horaires varient selon les périodes de l'année.

Toute personne pénétrant dans l'espace Fitness et Bien-être s'est acquittée du droit d'entrée (entrée unitaire ou abonnement).

L'accès à l'espace Fitness et Bien-être donne droit aux prestations suivantes :

- Accès à la salle fitness ;
- Accès à l'espace sauna et hammam ;
- Accès à la piscine pour les pass Fitness + et Liberté

Il est possible d'accéder aux bassins par l'escalier située dans le couloir, sortie vestiaire femme.

Chaque usager devra à tout moment pouvoir justifier de son abonnement Fitness, Fitness +, de son entrée unitaire ou de son Pass Liberté.

Tout le personnel de l'établissement se réserve le droit d'effectuer un contrôle à n'importe quel moment de la journée.

Les casiers restent sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Ils auront en garde leur clé pendant leur temps de présence dans l'établissement. Les casiers doivent être libérés après chaque utilisation de l'espace Fitness et Bien-être.

L'évacuation de l'espace Fitness et Bien-être a lieu 15 minutes avant l'heure de fermeture de l'établissement.

Les cartes d'abonnement sont strictement personnelles. Elles ne peuvent être cédées ou prêtées sous peine d'annulation. En cas de perte, une nouvelle carte sera établie moyennant 1,65 €. Le Pass et la carte d'identification sont obligatoires à chaque venue dans l'établissement.

En dehors des cours collectifs, l'espace Fitness et Bien-être est interdit aux personnes de moins de 18 ans, une pièce d'identité pourra être exigée.

L'accès est également interdit :

- A toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente ;
- Aux porteurs des signes caractéristiques d'une maladie contagieuse ;
- Aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat de non contagion.

### **Article 20 – Hygiène et sécurité**

Une tenue décente et une attitude correcte sont exigées des usagers.

Le port d'une serviette et d'un maillot de bain est obligatoire dans l'espace Bien-être ainsi que dans les saunas et hammam. La nudité et les sous-vêtements, les shorts ou tout autre vêtement sont interdits.

Il est formellement interdit d'accéder à la salle avec des chaussures à semelle marquante ou ayant été utilisées à l'extérieur. Le passage dans les vestiaires est de ce fait obligatoire avant d'entrer dans les salles d'activités. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.

Le port d'une tenue de sport adaptée est exigé. Cette tenue doit comporter notamment :

- Une paire de baskets propres réservées exclusivement à la pratique des activités de salle ;
- Une serviette de bain pour protéger les machines, tapis ou autres sièges, pendant ou après l'effort.

Un spray nettoyant et désinfectant est mis à la disposition des usagers et doit être appliqué après chaque utilisation.

Les utilisateurs des charges libres devront ranger les poids et les barres après utilisation. Les tapis de protection de sol doivent être utilisés afin de protéger le carrelage des chocs.

Il est demandé aux utilisateurs de vérifier la présence et la bonne mise en place des vis de blocage et autres goupils de sécurité avant l'utilisation des appareils. La Base Urbaine de Loisirs ne saurait être tenue pour responsable en cas de manquements aux règles de sécurité.

Il est interdit, en dehors des vestiaires et de la zone Détente :

- D'être torse nu ;
- De se déplacer pieds nus, en chaussettes ou tongs.

La pratique du sauna et du hammam est déconseillée :

- Aux personnes ayant des problèmes cardiaques ;
- Aux femmes enceintes
- Aux personnes faisant de l'hypertension ;
- Aux personnes ayant une infection aiguë (grippe, bronchite, angine, rhinopharyngite) ;
- Aux personnes en période de convalescence de maladies infectieuses (hépatite virale, toxoplasmose, mononucléose infectieuse, infections rénales) ;
- Aux personnes ayant une insuffisance veineuse (jambes lourdes, varices, séquelles de phlébite) ;
- Aux personnes ayant de l'asthme ;
- Pour les personnes portant des lentilles de contact, ne pas oublier de les enlever afin d'éviter toutes brûlures ;

Il est déconseillé de porter des bijoux.

Il est interdit :

- De pénétrer chaussé au-delà de la zone « pieds chaussés » dans l'espace BIEN ETRE ;
- De manger, mâcher, du chewing-gum, de cracher ou de fumer ;
- De photographier ou de filmer pour toute diffusion publique ;
- D'introduire et d'utiliser des objets dangereux pour les usagers ou pour l'établissement tels que flacons ou biberons en verre, couteaux, ...
- De laisser des détritiques dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet ;
- D'utiliser des appareils musicaux tels que poste de radio ou enceinte portative ;
- D'introduire et de consommer toute boisson alcoolisée ;
- D'avoir un comportement pouvant mettre en péril sa sécurité ou celle des autres usagers, ou gênant la quiétude des lieux ;
- D'arroser les pierres volcaniques avec autre chose que de l'eau ;
- De lire journaux ou revues dans les saunas, compte tenu du dégagement possible de gaz toxiques ;

---

- D'être habillé dans le sauna ou le hammam en dehors des tenues définies à l'article 4.

Le personnel de l'établissement a compétence pour prendre toute décision visant le respect du présent règlement intérieur, sous la responsabilité de la direction du site, et notamment la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de l'établissement.

Ces consignes et ces injonctions sont à respecter par tous, en toutes circonstances.

Le directeur de l'établissement ou son représentant est habilité à demander la sortie immédiate de l'établissement de tout usager ou groupe qui ne se conformerait pas à ces règles et à ces interdictions, et plus généralement aux règles élémentaires d'hygiène, de sécurité et de bon fonctionnement de l'établissement, ou qui aurait une attitude contraire aux bonnes mœurs, sans que celui-ci puisse prétendre à quelconque remboursement ou une quelconque indemnisation. Si nécessaire, il peut demander le concours de la force publique, et des poursuites pénales pourront être engagées à l'encontre des responsables.

En cas d'accident, prévenir immédiatement le membre du personnel le plus proche. Il convient également de faire consigner les circonstances de l'évènement sur le registre prévu à cet effet. L'espace FITNESS et BIEN-ETRE est doté d'une trousse de 1<sup>er</sup> secours. L'établissement est équipé d'une infirmerie et d'une ligne téléphonique permettant de joindre les services de secours extérieurs.

Un système d'alerte est placé à l'entrée de la zone détente et deux téléphones rouges avec accès direct sont placés de part et d'autre du couloir. En cas d'accident ou de danger, déclencher le système d'alerte.



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Travaux  
du plan de gestion de  
la Somme, Sommette et  
affluents - Demandes de  
subventions.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUN 2017 à 18h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCAIT suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les travaux d'aménagement et d'entretien de la Somme, Sommette et de ses affluents (l'Annoise, la Clastroise et la Rigole) sont programmés dans

le cadre du plan de gestion. Ils s'étendent sur 74 kilomètres de cours d'eau. Il couvre les communes de Annois, Artemps, Clastres, Cugny, Dallon, Dury, Flavy-le-Martel, Fontaine-lès-Clercs, Happencourt, Montescourt-Lizerolles, Ollezy, Saint-Simon, Seraucourt-le-Grand, Sommette-Eaucourt et Tugny-et-Pont.

Le programme d'actions du plan Somme 2 vise à atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie.

Le coût global de l'opération pour les années 2017 et 2018 est évalué à 240 311 € HT, répartis comme suit :

- 64 435 € HT pour les travaux d'aménagement ;
- 175 876 € HT pour les travaux d'entretien.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Conseil Départemental (15 %) de l'Aisne	36 046,65 €
Conseil Régional des (15 %) Hauts-de-France	36 046,65 €
Agence de l'Eau Artois (50 %) Picardie	120 155,50 €
Agglomération du (20 %) Saint-Quentinois	48 062,20 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'autoriser le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;
- 2°) d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers évoqués ci-dessus, et de tout autre financeur potentiel ;
- 3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : Mme Danielle LANCO

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39525A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Plan  
d'actions territorial de  
lutte contre le gaspillage  
alimentaire - Demandes  
de subventions.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZELICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCAUT suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs de son programme local de prévention des déchets.

Les objectifs retenus sont ceux de la loi Grenelle 2 et la loi de transition énergétique pour la croissance verte repris dans le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire II, à savoir réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Agglo. du Saint-Quentinois envisage la création d'un réseau pour éviter le gaspillage alimentaire local (REGAL) avec les partenaires territoriaux, la mobilisation d'un animateur du réseau, ainsi qu'une large campagne de communication afin de sensibiliser la population.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 46 000 € TTC pour une année, répartis comme suit :

- Moyens humains (1 ETP) : 32 000 €
- Frais de communication : 14 000 €

Sont escomptés des financements auprès de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), à hauteur de 70% soit 22 400 € sur les frais de personnel, et 50% soit 7 000 € sur les frais de communication. Sont également escomptés des financements dans le cadre du contrat de ville 2017 (quartiers prioritaires) à hauteur de 2 291 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marie GONDRY ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39528A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Dotation de  
soutien à l'investissement  
public local (DSIL) -  
Programmation 2017.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'Etat a reconduit pour l'année 2017 le fonds de soutien à l'investissement public local.

L'enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissement cible sept types d'opérations éligibles, parmi lesquelles la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, la transition énergétique ou encore la rénovation thermique des bâtiments publics.

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois envisage un programme sur ces types d'opérations pour l'année 2017, et sollicite un soutien financier de l'Etat au titre de cette dotation.

Les travaux de maîtrise énergétique sont évalués à 304 500 € HT. Sont escomptés au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 243 000 €, soit 80% du coût estimé HT.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont évalués à 319 000 € HT. Sont escomptés au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 255 200 €, soit 80% du coût estimé HT.

Les travaux d'installation de pompes à débit variable dans différents bâtiments sont évalués à 83 500 € HT. Sont escomptés au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 66 800 €, soit 80% du coût estimé HT.

Des travaux d'installation de caméras de vidéo protection, sur différents sites de la communauté d'agglomération, en vue de la sécurisation des personnes et des biens, sont estimés à 167 000 € HT pour l'année 2017. Sont escomptés au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 133 600 €, soit 80% du coût estimé HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation des travaux ci-dessus exposés ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du partenaire financier évoqué ci-dessus, ainsi que de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 7 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD,  
Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme  
Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39532A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Fonds  
Départemental de  
Solidarité - Approbation  
de l'attribution de  
subventions - Travaux de  
voirie à Jussy.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité, la Communauté de communes du canton de Saint-Simon avait été amenée à solliciter en 2016 un

subventionnement pour la réalisation d'aménagement dans la rue du Rond Point à Jussy.

L'opération d'un montant de 89 605,56 € TTC, serait subventionnée à hauteur de 10 788 € par le Conseil départemental, après accord de la commission permanente réunie le 6 mars dernier.

Afin de compléter le dossier, il est demandé au conseil d'approuver le versement de la dite subvention et de confirmer que le chantier est engagé en 2017.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de confirmer la réalisation des travaux de la rue du Rond Point à Jussy et d'approuver le subventionnement accordé par le Conseil départemental de l'Aisne,

2°) d'autoriser M. le Président à procéder à toutes formalités en résultant.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39773A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Installation  
d'une nouvelle aire de  
remise en forme au Parc  
d'Isle - Demandes de  
subventions.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de favoriser la pratique du sport en plein air au parc d'Isle, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise a décidé la mise en place d'un

espace de remise en forme comportant dix agrès : fitness, musculation, remise en forme, cardio training.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 29 000 € HT.

En vue du financement du projet, sont escomptés des financements auprès du Centre National du Sport (CNDS), dans le cadre de l'appel à projets « Héritage 2024 », à hauteur de 12 500 €, soit 43% du coût global de l'opération.

Les crédits correspondants à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposé ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès du CNDS et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



L.e.Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39536A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**FINANCES - Attribution  
de bourses dans le cadre  
du concours des jeunes  
talents du numérique et  
de l'innovation 2017.**

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
13/06/17

Date d'affichage :  
14/06/17

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers  
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 JUIN 2017 à 18h00  
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.  
Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, Monsieur Jean-Claude LERTOURNE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. Xavier DELAPORTE suppléant de M. Michel LANGLET, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Roland MORTELLI représenté(e) par M. Jean-Marc BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a organisé un concours dénommé « Jeunes talents du numérique et de l'innovation 2017 », le

concours a débuté le 25 janvier 2017 et la dernière épreuve s'est déroulée du 12 au 16 juin lors d'une semaine dénommée « Hackathon ».

Ce concours était ouvert aux jeunes étudiants inscrits dans une filière de formation post-baccalauréat du territoire Saint-quentinois, et représentant potentiellement de futurs créateurs d'entreprises innovantes.

Ce concours est doté d'un montant de 35 000 € servis par la collectivité. Ce montant est réparti comme suit :

- « Prix de la création d'entreprises innovantes » : 20 000 € à partager entre les projets qui se concrétisent réellement en entreprises. De plus, chaque entreprise créée sera accueillie à titre gratuit au sein de l'incubateur « Le Garage » pendant un an.

- « Prix de l'innovation » : la répartition des 15 000 € s'effectue selon les décisions du jury.

La région Hauts de France est susceptible d'apporter son soutien financier dans le cadre de l'appel à candidature INS'PIR, innovation numérique et sociale, à hauteur de 12 500 €.

Ces attributions sont subordonnées à la production d'un K-bis attestant de la création et de l'installation effective d'une entreprise au sein de la pépinière d'entreprise Créatis pour le 16 octobre 2017 au plus tard.

Le classement final ayant lieu le 16 juin 2017, l'annexe des résultats, du classement, ainsi que les dotations attribuées, sont présentement distribués en séance.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'entériner la décision du jury fixant la répartition des 15 000 € de bourse par équipe ;

2°) de répartir entre les candidats qui créeront leur entreprise un montant de 20 000 € ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Hauts de France et de tout autre partenaire financier potentiel ;

4°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170620-39362A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/17

Publication : 05/07/17

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## **Règlement du Concours**

### **« Jeunes talents du numérique et de l'innovation 2017 »**

Le slogan de ce dispositif se résume ainsi « Vous avez une idée ou un projet de création d'entreprise dans le numérique ou plus généralement dans l'innovation sur le territoire Saint-Quentinois, l'Etat, la Communauté d'Agglomération et la Caisse des dépôts ont la réponse adaptée à vos besoins : alors lancez-vous ».

L'idée ici est de détecter, le plus en amont possible, les jeunes issus de l'enseignement supérieur qui possèdent un vrai sens de l'entrepreneuriat et qui représentent potentiellement les futurs créateurs d'entreprises innovantes.

Fidèles au positionnement stratégique axé sur le numérique et la robotique, ces deux secteurs seront valorisés dans le cadre de ce concours. Sachant qu'au final, les organisateurs porteront un regard particulier sur les projets de création d'entreprise qui souhaitent durablement s'installer sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois.

La dotation globale pour ce concours est de 35 000 euros à répartir selon les modalités proposées ci-après.

### **Bases du règlement du concours pour l'année universitaire 2016-2017**

Deux principes doivent ici guider notre stratégie pour inciter les jeunes talents à créer et surtout à rester sur le territoire et ainsi participer au développement économique et social : incitation financière à la créativité et à l'installation de startups sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois et notamment au sein de la pépinière Créatis, et consolider la position dominante de Saint-Quentin dans l'innovation et 1er écosystème RoboNumérique de France.

### **Statuts des candidats au concours**

Le concours est ouvert à toute personne physique inscrite dans une filière de formation post baccalauréat dispensée sur le territoire Saint-Quentinois (Lycées, IUT, Université, Ecole d'ingénieurs). Aucune condition d'âge exigée. Le candidat peut constituer une équipe y compris avec des étudiants et/ou partenaires situés hors du territoire mentionné ci-avant.

## **Critères de sélection et de classement final**

- Incubation et implantation du projet sur le territoire de l'agglomération du Saint-Quentinois
- Projet en lien avec le numérique et la robotique (si possible dans les domaines de spécialisation du territoire : Industrie, Agriculture, Territoire intelligent)
- Motivation du porteur de projet et esprit d'entreprendre,
- Viabilité économique,
- Originalité du projet et innovations technologiques.

## **Composition du Comité de suivi placé sous la Présidence de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois**

- **Direction Développement Economique Agglomération du Saint-Quentinois**
  - Jean-Pierre CIESIELSKI, Directeur Développement économique
- **INSSET-Université de Picardie Jules Verne :**
  - Emmanuel BELLENGER, Directeur de l'INSSET,
  - Christophe LOGÉ, Enseignant-chercheur,
- **IUT de l'Aisne :** Patrice COOREVITS, Directeur,
- **Cité scolaire Condorcet :** Giovanni SORANO, Proviseur,
- **BGE Picardie :** Sébastien DOTTIN, Directeur général,
- **Ecole d'ingénieurs ELISA :** Chantal de TURCKHEIM,
- **Société APEGELEC :** Thierry FAVREZ, Directeur général,
- **Caisse des dépôts et consignations** représentée par le Directeur Régional,
- **Représentant expert de Salesforce\* :** Guillaume ROCQUES, Directeur Recherche et Développement,
- **Orange Business Services\* :** Charles DELOBEL, Directeur Innovation Orange Nord de France,
- **Groupe THALES\* :** Jean François ERLÉN, chef développement,
- **La Poste\* :** Alain LORBER, Délégué Régional
- **HUAWEI France\* :** Pierre-Frédéric DEGON, Responsable des Affaires publiques
- **EDF\* :** Laurent LELAIT, Responsable Open Innovation France,
- **ACTEMIUM :** Philippe LEPINE, Directeur.

\*voix consultative

## **Calendriers des réunions du jury :**

- **25 janvier 2017\*** (présentation du projet et de l'équipe) au Campus universitaire, durée de la présentation : 8 minutes
- **15 mars 2017\*** (présentation technique, qualités et difficultés du projet) au Campus universitaire : durée de la présentation : 10 minutes
- **17 mai 2017\*** (présentation économique du projet ou intérêt R&D) au Campus universitaire : durée de la présentation : 8 minutes
- **Du 12 (10h) au 16 juin 2017 (12h)** - Hackathon-semaine de codage à L'Espace Créatis, durant cette semaine, une présentation des projets de 2 minutes sera à préparer avec les équipes de MA TELE,
- **16 juin 2017 de 9h à 12h** (passage du comité de suivi pour sonder l'aspect et la pertinence technologique du projet finalisé) à l'Espace Créatis,
- **Commission finale et classement des lauréats : 16 juin 2017 de 14 à 16 heures** à L'Espace Créatis – séance retransmise en direct sur MATELE, TV – projecteur – Wifi mis à disposition des équipes, durée de la présentation : 5 minutes (durée de la mise en place : 2 minutes)
- **Annonce des résultats : 16 juin 2017 à 16h30** à l'Espace Créatis en présence des médias.
- **Remise officielle des Prix : le 16 juin 2017 à 17h** à l'Espace Créatis.

**\*remise éléments présentation la veille**

**Dotation 2017 :**

**Prix de la création d'entreprises innovantes :**

20 000 euros répartis entre les projets qui se concrétisent réellement en entreprise avec une installation **impérative** sur le territoire de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et sous réserve de créer au minimum 1 CDI ETP.

Les lauréats pourront bénéficier d'un espace mis à disposition gracieusement pour une durée de 1 an au sein de l'incubateur Le Garage.

**Prix de l'innovation :**

15 000 euros répartis comme suit :

- A chaque passage devant le Comité de suivi, le porteur de projet sera jugé sur les critères détaillés ci-avant,
- Chaque membre du Comité de suivi attribuera 5 jetons en sa possession par séance,
- Lors de la réunion finale, les projets seront classés en fonction du nombre de jetons gagnés. La dotation sera alors accordée au prorata du nombre de jetons,
- 200 jetons en tout, soit 75€ par jeton,
- 4 séances du comité de suivi, soit 50 jetons à distribuer par séance,
- A l'issue de chaque comité de suivi, les équipes recevront par mail le nombre de jetons acquis et l'avis argumenté du jury (en cas d'absence d'un membre du jury, les jetons seront répartis entre les présents).

### **Modalités de versement des Prix de la création d'entreprises innovantes :**

La dotation sera versée dès l'installation effective de(s) société(s) nouvellement(s) créée(s) sur le territoire de l'agglomération de Saint-quentinois sur présentation d'un Kbis et d'une domiciliation bancaire au nom de la société créée au plus tard le 31 Décembre 2017.

### **Modalité de versement Prix de l'innovation :**

Les dotations seront versées au plus tard le vendredi 11 août 2017 à chaque responsable d'équipes sur présentation d'un justificatif de domiciliation bancaire.

### **Date limite de dépôts des candidatures :**

Le **Vendredi 20 Janvier 2017** auprès de la direction Développement économique Communauté Agglomération du Saint-Quentinois : [hackathon@saint-quentin.fr](mailto:hackathon@saint-quentin.fr)

#### **Contact Comité de suivi :**

Jean-Pierre CIESIELSKI

Directeur du Développement Economique  
Direction du Développement Economique -Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois  
03 23 67 89 40 – [hackathon@saint-quentin.fr](mailto:hackathon@saint-quentin.fr)

**\*voix consultative**

**Direction Développement économique**

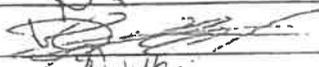
Espace Creatis - avenue archimède 02 100 Saint-Quentin

Tél : 03 23 06 93 00

JURY FINAL D'ARBITRAGE - BREVET DE LA CLASSE DE 2017

NOM du PROJET	COMPOSITION DE L'EQUIPE	JETON(S) attribués 1er jury	JETON(S) attribués 2ème jury	JETON(S) attribués 3ème jury	JETON(S) attribués 4ème jury	TOTAL	Montant chèque	Classement
MIRROR <sup>1</sup>	Valentin DENIS Guillaume NEVEUX	23	8	5	4	40	3000	1
ANIMA'LOC	David GABRIELLI Yoann FERRO Kilian ZIMMER	3	2	2	10	17	1275	6
G S R	Achraf SABER	15	1	1	3	20	1500	5
COTAMA	Antoine CALLOT Oréllan GODART Léo DAVID Alexandre SCHOUTTEET	8	2	2	4	16	1200	7
SIMON	Jérémy SUPPLIS Christophe MBOUWE Bastien BEAUCHENE	8	6	3	9	26	1950	4
PLATEFORME IOT	Mathieu LESCEUX Luc CHMIELOWSKI	2	0	1	0	3	225	10
BLUEFIND	Tarik ADDA-BENATIA	3	1	1		5	375	9
NHAPPY	Jérémy DROUHIN	4	2	1	7	14	1050	8
DOMOMIK	Ousmane KONATE Andy FIEVET Maxime MONNERET	18	4	2	5	29	2175	3
STABILISATEUR MOTO	Jérémy PETRZYKOWSKI Antoine SARAIVA	16	4	2	8	30	2250	2
		100	30	20	50	200	15000	

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY FINAL du vendredi 6 Juin 2017

DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Jean-Pierre CIESIELSKI	
INSSET	Emmanuel BELLENGER	
UPJV	Christophe LOGE	
Cité scolaire Condorcet	Patricia DUPUIS	
B G E Picardie	Sébastien DOTTIN	
APEGELEC	Thierry FAVREZ	
ORANGE	Olivier GRAULT	